

Notes de Recherche



Le tourisme

S. Quériat

Sous la direction scientifique de J.-M. Decroly



CPDT

Conférence Permanente
du Développement Territorial
Région wallonne

Numéro 30 • Janvier 2012

Notes de recherche

Le tourisme

Dans le cadre du Diagnostic territorial de la Wallonie
préparatoire à l'actualisation du SDER

Par S. Quériat
Sous la direction scientifique de J.-M. Decroly (ULB-IGEAT)

Janvier 2012

TABLE DES MATIERES

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | Définition du champ de la thématique « tourisme » | 1 |
| 2. | La thématique « tourisme et loisirs » dans le SDER 99..... | 2 |
| 2.1 | Constats..... | 2 |
| 2.2 | Orientations proposées..... | 2 |
| 3. | La thématique « tourisme » actuellement..... | 3 |
| 3.1 | Évolution de la situation par rapport aux constats du SDER 99..... | 3 |
| 3.2 | Bilan des pistes d'actions | 4 |
| 4. | La thématique « tourisme » face aux défis et aux autres thématiques | 5 |
| 4.1 | Liens entre la thématique « tourisme » et les 6 défis | 6 |
| 4.1.1 | Défi démographique | 6 |
| 4.1.2 | Défi climatique | 6 |
| 4.1.3 | Défi énergétique | 7 |
| 4.1.4 | Défi de la compétitivité..... | 7 |
| 4.1.5 | Défi de la cohésion sociale | 8 |
| 4.1.6 | Défi de la mobilité..... | 8 |
| 4.2 | Liens entre la thématique « tourisme » et les autres thématiques sectorielles | 9 |
| 5. | Développement d'indicateurs | 10 |
| 5.1 | Introduction | 10 |
| 5.2 | Indicateur 1 : « Capacité d'accueil »..... | 11 |
| 5.2.1 | Description | 11 |
| 5.2.2 | Disponibilité et validité des données..... | 11 |
| 5.2.3 | Observations et caractérisation de l'évolution passée..... | 13 |
| 5.2.4 | Hypothèses d'évolution aux horizons 2020 et 2040..... | 16 |
| 5.3 | Indicateur 2 : « Fréquentation des hébergements touristiques »..... | 17 |
| 5.3.1 | Description | 17 |
| 5.3.2 | Disponibilité et validité des données..... | 17 |
| 5.3.3 | Observations et caractérisation de l'évolution passée..... | 19 |
| 5.3.4 | Hypothèses d'évolution aux horizons 2020 et 2040..... | 21 |
| 5.4 | Indicateur 3 : « Fréquentation des attractions en Wallonie »..... | 21 |
| 5.4.1 | Description | 21 |
| 5.4.2 | Disponibilité et validité des données..... | 22 |
| 5.4.3 | Observations et caractérisation de l'évolution passée..... | 23 |
| 5.4.4 | Hypothèses d'évolution aux horizons 2020 et 2040..... | 24 |
| 5.5 | Indicateur 4 : « Hiérarchisation des sites et attractions en Wallonie » | 24 |
| 5.5.1 | Description | 24 |
| 5.5.2 | Disponibilité et validité des données..... | 24 |
| 5.5.3 | Observations et caractérisation de l'évolution passée..... | 26 |
| 5.5.4 | Hypothèses d'évolution aux horizons 2020 et 2040..... | 34 |
| 6. | Principales tendances d'évolution, besoins sectoriels et enjeux territoriaux..... | 35 |
| 7. | Analyse AFOM de la thématique « tourisme » | 37 |
| 8. | Bibliographie | 38 |
| 9. | Annexes | 39 |

| | | |
|------------|--|-----------|
| 9.1 | Annexe 1 : Fréquentation des attractions touristiques | 39 |
| 9.2 | Annexe 2..... | 40 |

THEMATIQUE « TOURISME »

1. DEFINITION DU CHAMP DE LA THEMATIQUE « TOURISME »

Le concept de tourisme tel qu'il est envisagé recouvre les notions de tourisme et d'excursionnisme définies dans le code wallon du tourisme et traditionnellement acceptées par l'Organisation mondiale du tourisme, à savoir un déplacement vers une destination située au-delà de la commune de résidence habituelle ou des communes limitrophes pour le loisir, la détente ou les affaires, la distinction entre l'une et l'autre résidant exclusivement dans la durée du déplacement hors du domicile (plus ou moins de 24 heures)¹.

Les loisirs relevant d'une pratique de la vie quotidienne sont traités dans la thématique sectorielle « Habitat et services », les mécanismes qui les régissent, les systèmes (notamment spatiaux) dans lesquels ils s'insèrent et leurs conséquences en termes de développement territorial étant très différents de ceux inhérents au tourisme et à l'excursionnisme.

La thématique se caractérise par son caractère éminemment transversal. Si le tourisme est aujourd'hui considéré comme une matière économique (il représente environ 5% du PIB), ses liens avec les domaines culturel et social sont fondamentaux. Notons aussi les multiples connexions avec la plupart des autres thématiques sectorielles évoquées dans le SDER (transports, agriculture-sylviculture, patrimoine, paysage, habitat et services, commerces, exploitation de l'eau, contraintes physiques et risques ou encore traitement des déchets).

Ces vingt dernières années témoignent d'une volonté politique de faire du tourisme un des secteurs importants de la Wallonie et une activité économique rentable, susceptible d'attirer des investissements et de générer des emplois (augmentation des budgets consacrés au secteur, investissements dans les infrastructures - aspect quantitatif puis qualitatif -, encadrement législatif, etc.). Les efforts réalisés en ce sens doivent être poursuivis, d'autant plus au regard des défis identifiés pour les décennies à venir.

Le secteur bénéficie, de plus, de l'apport de multiples organismes publics ou semi-publics, à différents niveaux : le Commissariat Général au Tourisme et l'Office de Promotion du Tourisme Wallonie-Bruxelles (niveau régional), les Fédérations provinciales du tourisme et le Centre d'Action Touristique des Provinces wallonnes (niveau provincial et supra-provincial), les Maisons du tourisme, les Offices du tourisme et Syndicats d'initiative (niveau communal et supra-communal). Il faut aussi mentionner la présence d'acteurs à l'interface entre le secteur privé et le secteur public, comme le Centre d'ingénierie touristique de Wallonie, composé des principales intercommunales actives en tourisme.

¹ Touriste : toute personne qui, pour les loisirs, la détente ou les affaires, se rend dans un lieu de destination situé au-delà de la commune où elle réside habituellement ou des communes limitrophes à celle-ci et qui séjourne hors de sa résidence habituelle ; excursionniste : toute personne qui, pour les loisirs ou la détente, se rend dans un lieu de destination situé au-delà de la commune où elle réside habituellement ou des communes limitrophes à celle-ci et qui effectue les déplacements nécessaires entre sa résidence habituelle et le lieu de destination en une seule journée ; visiteur local : toute personne qui, pour le loisir ou la détente, se rend dans un lieu de destination situé dans la commune où elle réside habituellement ou dans une commune limitrophe à celle-ci. Cf. Code wallon du tourisme, article 1D, 7°-9°. En outre, la notion d'excursionnisme ne recouvre pas le motif « affaires », spécifique au tourisme.

2. LA THEMATIQUE « TOURISME ET LOISIRS » DANS LE SDER 99²

2.1 CONSTATS

- Demande croissante en matière de tourisme et de loisirs suite à l'évolution des comportements et à l'allongement du temps libre → perspectives favorables de développement (not. au niveau emplois)
- Importance du secteur au niveau économique et social
- Tourisme de proximité
- Secteur en évolution : diversification de la demande quant au type de tourisme, fournir un service complet ; modifications partielles de la saisonnalité classique.
- Existence de pôles au sein du territoire touristique (villes, petits centres)
- Potentialités positives :
 - Carrefour de communication nord/sud et est/ouest (voies routières) ;
 - Diversité des attractions touristiques et curiosités ; répartition sur l'ensemble de la Wallonie ; nouveautés ; etc. - potentiel important lié au patrimoine monumental et urbanistique
 - Nombre important et diversité des infrastructures (hôtels, campings, établissements de tourisme social, villages de vacances, parcs résidentiels de week-end, gîtes ruraux, gîtes et campings à la ferme, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, logement chez l'habitant)
- Eléments négatifs :
 - mobilité difficile et transport en commun à proximité des sites inadaptés ;
 - déstructuration des zones les plus touristiques ; pressions sur le patrimoine naturel, dommages environnementaux.
- Dispersion des initiatives
- Professionnalisme à améliorer

De nombreux liens entre thématiques sont mis en évidence de manière diffuse tout au long du texte du SDER.

2.2 ORIENTATIONS PROPOSEES

- Amélioration de la structuration (pôles régionaux et autres pôles, pôles d'appui sur le plan touristique, points d'ancrage et points d'appui), de la complémentarité et de la valorisation du secteur, sans décourager les initiatives individuelles, pour proposer des produits mieux intégrés et élargir la clientèle

Rappel :

| | |
|---------------------------|---|
| Pôles d'appui touristique | Namur – Liège – Mons – Tournai – Huy – Spa – Waterloo – Lessines – Binche – Chimay – Stavelot – Durbuy – St-Hubert – Rochefort – Bastogne – Dinant – Bouillon – La Roche-en-Ardenne |
|---------------------------|---|

² La thématique « Tourisme » était associée à la notion de loisirs dans le SDER de 1999.

| | |
|----------------------------|--|
| Points d'appui touristique | Ruines de Villers-la-Ville – Canal du Centre – Barrages de l'Eau d'Heure – Site de Waterloo – Lac de Butgenbach. |
|----------------------------|--|

- Développement des atouts touristiques : coopération, promotion touristique (clientèle de passage, structuration et coordination...), développement de synergies, localisation des infras (grands équipements, requalification), recomposition des paysages, valorisation du patrimoine bâti

3. LA THEMATIQUE « TOURISME » ACTUELLEMENT

3.1 ÉVOLUTION DE LA SITUATION PAR RAPPORT AUX CONSTATS DU SDER 99

- Les tendances relatives à la saisonnalité se maintiennent : courts séjours tout au long de l'année, séjours plus longs respectant la saisonnalité traditionnelle³ - désaisonnalité dans les hôtels.
- Emergence de nouveaux pôles ou renforcement depuis 1999 : Eau d'Heure (plus de 1000 lits), Pairi Daiza (plus de 500.000 visiteurs).
- Grand nombre d'attractions touristiques mais à la fréquentation relativement faible : plus de 8 attractions sur 10 ont une fréquentation inférieure à 50000 visiteurs/an (en 2006) – évolution de la fréquentation (toutes attractions confondues) : évolution régulière jusque 2003, stagnation voire baisse dans les années qui suivent (jusque 2006) – décalage apparent entre niveau de charges des attractions et retombées pour le territoire (Cf. Diagnostic KPMG, 2007 - Mesures en cours). Nouvelle augmentation de la fréquentation depuis 2006. Public majoritairement belge (ca 8 personnes/10) et surtout belge francophone (5 personnes/10).
- Croissance globale du nombre d'hébergements touristiques et de la capacité d'accueil entre 2000 et 2009⁴. A un niveau plus sectoriel, on constate une augmentation particulièrement importante de la capacité du tourisme de terroir mais a contrario, une stagnation de la capacité dans les campings et le secteur hôtelier.
- Répartition inégale de l'offre d'hébergement sur le territoire
 - offre surtout concentrée au sud du sillon Sambre et Meuse (province de Luxembourg, Liège et Namur)
 - grands pôles d'hébergement dans les vallées
 - capacités les plus importantes d'hébergement liées aux communes rurales ; les villes restent en deçà
- Les campings constituent l'offre d'hébergement la plus répandue, suivis par le tourisme de terroir et les hôtels (majoritairement localisés à Liège, Namur, Mons, Charleroi et Wavre), les villages de vacances et les établissements de tourisme social.

³ SFP Economie - DGSIE, *Tourisme enquête voyages*, 2009.

⁴ Attention les chiffres mis en évidence dans l'Etat de l'Environnement wallon (2006) et ceux dispensés actuellement sur le site du CGT (Direction de la Stratégie touristique) présentent des différences flagrantes pour les années 2001 à 2005 !

- Résidences secondaires : données rares et relativement anciennes (1981 – 2002) mais mise en évidence de l'importance non négligeable des flux qui y sont liés.
- En termes de fréquentation, on constate diverses tendances :
 - une augmentation du nombre de touristes entre 1992 et 2009 (chiffres hors tourisme de terroir)
 - diminution constante de la durée des séjours entre 1992 et 2006
- Développement extrêmement important du tourisme de terroir qui s'inscrit dans un contexte plus général de recherche d'authenticité, de valeurs patrimoniales, identitaires et sportives, souvent attribuées aux territoires ruraux
- Profil touristique diversifié des différentes provinces

3.2 BILAN DES PISTES D' ACTIONS

Au niveau stratégique, on constate différentes mesures :

- le **Plan stratégique KPMG** réalisé entre 2006 et 2007 (structuration de l'offre – promotion) : priorisation des perspectives de développement, définition de filières prioritaires
- la **Déclaration de Politique régionale** : vers un développement équilibré du tourisme, importance de l'économie du tourisme, développement de l'emploi touristique, développement touristique durable (qualité), organisation du tourisme, diversité touristique
- le plan **Destination 2015**, outil de planification mis au point par le CGT et Wallonie-Bruxelles Tourisme (OPT) avec participation des fédérations touristiques provinciales, du Centre d'action touristique des Provinces wallonnes (CATPW), de l'Agence wallonne à l'Exportation et aux investissements étrangers (AWEX, OFI, WBI).

Il se décline en sept objectifs :

- Mesurer et amplifier le poids de l'économie touristique (notamment par le renforcement de l'OTW)
- Promouvoir un développement touristique équilibré (combinaison tenant compte du développement socio-économique, de la compétitivité touristique et du tourisme durable : démarche qualité tourisme – rendre le tourisme accessible au plus grand nombre)
- Encourager le tourisme de proximité
- Rendre compte de la diversité touristique (valorisation du tourisme d'affaire, des itinéraires touristiques balisés, du tourisme culturel et patrimonial)
- Consolider l'image et la réputation touristiques de qualité de la Wallonie sur les marchés étrangers (faciliter les partenariats et attirer les touristes étrangers)
- Accompagner les opérateurs et amplifier les partenariats
- Partager les connaissances

Plus particulièrement en regard des orientations du SDER :

- Structuration :
 - pôles régionaux : Réseau des Villes wallonnes (structuration et promotion)

- pôles d'appui : plans qualité communes touristiques mis en œuvre par le CITW ; schémas d'aménagement touristique Charleroi et Chimay
- points d'appui touristique : développement des 2 grands sites touristiques (Eau d'Heure et Waterloo) ; plans qualité tourisme à Durbuy, Spa, Malmedy, Redu, Dinant, ...
- Développement des atouts touristiques :
 - coopération : Groupe inter-administratif Culture/Patrimoine/Tourisme constitué ; groupe « zones de loisirs » (tourisme/aménagement territoire) actif
 - promotion : outils de promotion (vitrines touristiques) le long des principales voies autoroutière de Wallonie et à certains postes frontière ; réflexion sur la promotion aux portes d'entrée de BSCA et Liège airport, signalisation touristique souvent implantée ; proposition de valorisation touristique des parcs naturels ; structuration et valorisation touristiques des massifs forestiers
 - synergies : mise en œuvre leader 2000-2006 et 2007-2013 ; mesure 313 PWDR
 - localisation des grandes infrastructures et requalification : en cours de réalisation par le CITW et les intercommunales.

Pour plus de détails sur certaines de ces mesures voir en annexe 2.

Différents changements ont également été observés au niveau législatif dont

- le **décret du 18 décembre 2003 relatif aux établissements d'hébergement touristique**. Il fait évoluer les critères de reconnaissance dans le but d'améliorer la qualité de l'offre et les normes de sécurité et a eu pour conséquence de retirer certaines autorisations ou de classer des établissements dans les hébergements non reconnus par le CGT
- le **Code Wallon du Tourisme**, adopté en avril 2010. Il rassemble en un seul corps l'ensemble de la législation existante au sein de la Wallonie en matière de tourisme dans un but d'organisation et d'amélioration du tourisme wallon.
- le **décret du 6 mai 1999 relatifs aux organismes touristiques** qui instituait la création de maisons du tourisme. Il a été mis en application et on compte maintenant 42 maisons du tourisme en Wallonie.
- Le CGT et l'OPT ont changé de statut et partiellement de mission.

4. LA THEMATIQUE « TOURISME » FACE AUX DEFIS ET AUX AUTRES THEMATIQUES

Les liens entre la thématique étudiée et les différents défis sont multiples et la plupart du temps dépendant les uns des autres. Il faut néanmoins noter que si beaucoup d'éléments mis en évidence ici se complètent, voire se renforcent, d'autres auront plutôt tendance à se confronter, à s'opposer.

4.1 LIENS ENTRE LA THEMATIQUE « TOURISME » ET LES 6 DEFIS

4.1.1 Défi démographique

Le SDER fait un lien très direct entre la démographie et la thématique lorsqu'il met en exergue l'augmentation potentielle, suite au vieillissement de la population, des besoins en équipements de loisirs, demande qu'il faudra anticiper (SDER, p. 22).

Des mouvements migratoires vers des zones touristiques, liés à ce vieillissement de la population, pourraient être observés (au sein de la Wallonie mais également entre les 3 régions belges), avec les conséquences au niveau économique et en équipements que cela suppose.

Certaines études insistent néanmoins sur l'allongement du temps de travail dans les décennies à venir et donc sur une diminution du potentiel de loisirs par rapport à nos jours⁵ qui aurait pour conséquence une fragmentation croissante des séjours.

4.1.2 Défi climatique

Le SDER fait peu de liens entre le climat et la thématique qui nous occupe sinon, de manière indirecte, à travers la problématique des zones inondables (cf. SDER, p. 53). L'accent est plutôt mis sur l'avantage de la diversité des initiatives et des projets touristiques en regard d'un climat belge relativement variable.

Néanmoins, les changements liés au climat auront certainement d'importants effets sur le tourisme à quelque échelle que ce soit, en relation directe avec les problématiques liées à l'énergie et à la mobilité.

A l'échelle nationale et internationale, les changements climatiques et la diminution possible des transports aériens (coût et disponibilité du pétrole – pour l'instant cependant bon nombre de destinations accessibles par ce moyen restent comparativement bon marché et donc un concurrent redoutable pour la Wallonie) peuvent amener un recentrage (tant chez nous que chez les proches voisins) vers des destinations plus proches (et donc la Wallonie) et accessibles par d'autres moyens de transport.

A l'échelle régionale, divers effets négatifs peuvent se faire sentir sur les zones les plus fréquentées par les touristes. Sont à envisager :

- la fragilité des vallées suite à une amplitude plus importante du débit des rivières (crues, sécheresse) : infrastructures touristiques situées en zones inondables ; diminution de l'accessibilité des lieux touristiques pendant les crues ; difficultés pour la pratique du kayak, de la baignade, de la pêche, du tourisme fluvial durant les périodes de sécheresse
- la fragilité des forêts : impact potentiel sur le tourisme et les loisirs (comment va par exemple évoluer la pratique de la chasse ?) – a contrario, impact potentiel du tourisme sur la forêt (augmentation possible des dégradations, des incendies ?)
- le caractère aléatoire de la neige et donc des sports d'hiver (mais c'est déjà plus ou moins le cas)
- la modification possible d'écosystèmes comme les Hautes Fagnes (risque accru d'incendies suite aux sécheresses ?) dont le patrimoine naturel et les paysages constituent une attraction touristique⁶.

⁵ VAN HOVE N., « Evolution du tourisme dans un contexte concurrentiel & marque et positionnement marketing de la destination touristique », *Séminaire Marketing marché flamand, les habitudes des flamands en vacances et les actions presse en collaboration avec le secteur touristique wallon sur ce marché*, 2 mars 2007, Wépion. Texte de la communication disponible sur le site de l'OPT : <http://marketing.opt.be/fa/pdf/embelqualiteformationmarcheflamand.pdf>

4.1.3 Défi énergétique

Les liens entre le défi énergie et la thématique sont en partie similaires à ceux établis pour le défi climat. Il faut néanmoins y ajouter quelques liens plus directs :

- variations des besoins énergétiques dans les communes touristiques en fonction de la fréquentation et de la saisonnalité
- nécessité d'adapter les anciennes infrastructures touristiques (difficultés éventuelles liées aux bâtiments patrimoniaux), de concevoir efficacement les nouvelles infrastructures (V. Plan stratégique Destination 2015, objectif 2, fiche 15) en vue de minimiser la consommation
- augmentation potentielle de la fréquentation liée au détournement des flux de l'international vers des destinations plus proches comme la Wallonie (augmentation des besoins en énergie dans ces régions) mais, à l'échelle de celle-ci, possibilité que le coût du carburant pour les voitures ait des effets négatifs sur la fréquence de l'excursionnisme et sur les destinations wallonnes moins bien desservies par les transports en commun – recentrage possible sur destinations plus accessibles en transport en commun.
- certaines des nouvelles installations liées à la production d'énergie peuvent éventuellement constituer une ressource touristique potentielle, comme c'est le cas pour d'autres ouvrages d'art wallons et à l'étranger. Contribution à une meilleure information/sensibilisation du public : pas nécessairement rentable mais participation à la construction d'une meilleure image et à la diminution du réflexe NIMBY. A noter : des parcs éoliens aux USA proposent par exemple des visites aux touristes (GENIS J.-C., 2001-2002, p. 67).

4.1.4 Défi de la compétitivité

Les relations de la thématique avec la compétitivité sont complexes et nombreux. Le SDER y fait référence à plusieurs reprises de manière plus ou moins directe. L'importance économique du secteur (emplois directs et chiffre d'affaire) y est particulièrement mise en évidence ainsi que son potentiel pour le développement régional wallon. Le SDER rappelle le profil « tourisme de proximité » et l'aspect diversifié de notre offre touristique. Il insiste sur l'équilibre à trouver entre les initiatives individuelles et la nécessaire professionnalisation du secteur ainsi que sur l'intérêt de fournir des produits touristiques plus complets (cf. KPMG). Le SDER prévoit également le renforcement de pôles et de points d'appui touristiques au sein du territoire.

En ce sens, nous rappellerons de manière assez générale le danger potentiel du tout au tourisme, de la croyance que le tourisme est une manne céleste dans laquelle il suffit de puiser et non pas un secteur qui répond aux lois économiques de l'offre et de la demande. Dans certains cas (publics et privés), il semble parfois judicieux de donner la préférence au développement local plutôt qu'au tourisme. Une certaine hiérarchisation régit les ressources touristiques potentielles (patrimoine bâti, etc.).

Le nouveau cadre stratégique relatif au tourisme en Région wallonne (et Destination 2015, plus particulièrement) associe quant à lui la compétitivité à la durabilité. De manière concrète, ce double objectif s'y traduit avant tout par la volonté de remplir des conditions d'excellence et de qualité. Diverses mesures sont proposées pour y arriver et des indicateurs sont construits. Le plan stratégique met également en évidence la problématique liée à la disponibilité de zones de loisirs et à leur localisation et les mesures qui sont prises à ce sujet (cf. Destination 2015, Objectif 1, Fiche 9).

⁶ à noter : au 19e siècle, les incendies des tourbières étaient une attraction et ont même contribué à la mise en tourisme de la région ! (cf. QUERLAT S., 2010)

D'autres facteurs pouvant avoir une influence sur la compétitivité (et la volonté d'attirer une clientèle plus importante, notamment à l'étranger) apparaissent plus difficiles à maîtriser. C'est notamment le cas de certaines des représentations/perceptions associées au territoire wallon, qui semblent parfois en décalage avec la réalité de terrain (cf. guides touristiques actuels comme le Michelin dont le contenu reste dans sa majeure partie similaire à ce qu'il était il y a un siècle. Cf. QUERLAT S., 2010).

4.1.5 Défi de la cohésion sociale

Diverses problématiques liant la thématique et la cohésion sociale sont mises en évidence dans le SDER (cf. risques d'exclusion - plan HP, etc.), elles interviennent dans l'espace de l'offre touristique mais également dans l'espace de la demande.

Comme déjà partiellement évoqué dans la section liée à la compétitivité, il importe d'anticiper les éventuelles tensions qui pourraient exister entre entrepreneurs touristiques, touristes et population locale à divers niveaux : syndrome Nimby, désappropriation du tourisme par les locaux au profit d'entrepreneurs venant de l'extérieur, pression foncière, imposition d'un mode de pensée dominant, etc. Possibilité dans certains cas de privilégier le développement local au tourisme. Dans d'autres cas, le tourisme peut avoir un impact positif en termes de cohésion sociale et d'intégration : création d'emplois dont emplois peu qualifiés, rassemblement de la population locale autour d'un projet commun, retombées économiques, etc.

Le plan stratégique Destination 2015 met en évidence d'autres éléments : la volonté d'un tourisme pour tous (cf. objectif 2, fiche 16). Les transformations attendues liées aux défis climatique, énergétique, de la mobilité (ex. : diminution du tourisme aérien longue distance et parfois bon marché), les diverses problématiques liées aux revenus, auront probablement pour conséquence une diminution de l'accessibilité de certaines populations au tourisme et aux loisirs (loisirs et tourisme = un des premiers postes supprimés en cas de crise + dans bien des cas, une semaine en Ardenne est plus chère qu'une semaine all-in en Turquie, Tunisie ou Egypte !).

Situation du tourisme social (en attente des informations venant du CGT – une étude spécifique sur le tourisme social est actuellement en cours de finalisation).

Nous mettrons également ici en évidence le rôle souvent négatif joué par la spatialisation réelle et imaginaire d'une série de phénomènes (pauvreté, désindustrialisation, ...) sur l'imaginaire du touriste et donc sur la fréquentation.

4.1.6 Défi de la mobilité

Le développement potentiel du secteur du tourisme en Wallonie suppose une augmentation de la mobilité en parallèle. Les ressources touristiques (patrimoine bâti, patrimoine naturel, paysages) ne sont que dans de très rares cas des ressources hors-sol (dans ce cas, on peut évidemment privilégier un aménagement dans des zones moins excentrées). Ils ne peuvent donc faire eux-mêmes l'objet de déplacement. Le développement potentiel de l'activité touristique basée sur ces éléments est en relative contradiction avec la volonté du SDER de diminuer les aspects diffus et de favoriser une polarisation. La mobilité devra donc, dans ce cas, s'adapter : améliorer les transports en commun vers les destinations touristiques en tenant compte de leur hiérarchisation (réelle et souhaitée par le SDER) et de la demande des touristes – développer des alternatives à la voiture.

La diminution potentielle de liberté liée aux transports en commun peut se révéler un frein à la demande touristique. Une réflexion pourrait être menée pour atténuer ce frein en incluant les trajets eux-mêmes dans l'attraction, le produit touristique. C'est déjà partiellement le cas à travers le Ravel par exemple.

A rappeler enfin, les tensions et le difficile équilibre entre le développement de portes d'entrée aériennes, notamment pour le tourisme (qu'il soit émetteur ou récepteur), et les enjeux en termes de climat, d'énergie et de compétitivité.

4.2 LIENS ENTRE LA THEMATIQUE « TOURISME » ET LES AUTRES THEMATIQUES SECTORIELLES

| Thématiques | Relations avec la thématique « tourisme » |
|--|---|
| <i>Habitat et services</i> | Caractéristiques physiques du territoire touristique en contradiction potentielle avec la volonté de diminuer la dispersion de l'habitat (Cf. SDER, p. 178) ; plan HP ; risque de muséification des zones touristiques, pression foncière, exode de la population locale ; question de la réaffectation des friches touristiques (vieux hôtels, villages de vacances, ...) ; manque de données relatives à la seconde résidence. |
| <i>Commerce</i> | Stimulation du commerce (économie présentielle), horeca situé à la frange du tourisme et du commerce et partageant avec lui les défis à relever. |
| <i>Activités économiques et industrielles</i> | Tensions possibles avec la fonction touristique au sein d'un même espace ; potentialités touristiques de certaines friches industrielles mais aussi des entreprises en activité (journée découverte entreprises, journée de l'artisan, etc.) |
| <i>Tourisme</i> | XXX |
| <i>Agriculture – Sylviculture</i> | Multiplication de la diversification des exploitations agricoles à travers le tourisme (hébergements, attractions, produits destinés notamment aux touristes) ; mesures et questionnements relatifs aux produits traditionnels (ex. : labellisation) ; liens entre tourisme, agriculture/sylviculture et paysages ; augmentation potentielle du tourisme dans les zones agricoles et donc de la pression urbaine ; politique de mise en œuvre d'un produit touristique global autour de la forêt (cf. Etude de D. Bodson sollicitée par la RW) ; etc. |
| <i>Exploitation du sous-sol</i> | Potentialités touristiques des anciennes infrastructures liées à cette activité (réaffectation aux loisirs, réserves naturelles, ...) ; potentialités touristiques des entreprises toujours en activité (cf. ci-dessus) |
| <i>Transports des personnes et des marchandises</i> | Voir les liens avec le défi mobilité |
| <i>Production, stockage et transports de l'énergie</i> | Voir les liens avec le défi énergie |
| <i>TIC</i> | Série d'éléments mis en œuvre dans le plan stratégique Destination 2015 pour améliorer la récolte des données, le partage des connaissances, la mise en réseau des professionnels mais aussi développer de nouveaux outils de valorisation touristique, etc. ; outils pour faire évoluer de potentielles représentations négatives liées au territoire et, de manière générale, l'imaginaire touristique |
| <i>Déchets</i> | Variations importantes de la quantité de déchets produits dans les communes touristiques en fonction de la fréquentation et de la saisonnalité – devenir des bateaux de plaisance en fin de vie ? (cf. plan de développement du tourisme fluvial) |
| <i>Eau</i> | Eau = ressource touristique fondamentale du tourisme wallon (vallées, plans d'eau) ; tensions entre l'usage touristique et les autres usages ; plan lié au |

| | |
|---|--|
| | développement du tourisme fluvial ; renouveau de l'intérêt pour la pratique du thermalisme ; risques liés aux changements climatiques ; ... |
| <i>Contraintes physiques et risques</i> | Voir notamment liens avec défi climatique : inondations, sécheresses (risques d'incendies) – prévoir l'augmentation de population liée au tourisme et les changements de gestion qu'elle engendre en cas de problème dans les zones à risques |
| <i>Patrimoine bâti</i> | Ressource essentielle et intrinsèque du tourisme wallon ; préservation, sauvegarde des bâtiments liés à la pratique ancienne du tourisme (ex. : villas mosanes souvent reconverties en résidences ou bureaux voire détruites) ; pression du tourisme sur ce patrimoine |
| <i>Biodiversité</i> | Ressource essentielle et intrinsèque du tourisme wallon ; risques liés aux changements climatiques ; pression du tourisme sur ce patrimoine |
| <i>Paysage</i> | Ressource essentielle et intrinsèque du tourisme wallon ; pollutions visuelles potentielles (par exemple les friches hôtelières dans les villages touristiques) ; intérêts parfois contradictoires |

5. DEVELOPPEMENT D'INDICATEURS

5.1 INTRODUCTION

Le plan Destination 2015 a été adopté il y a peu par la Région Wallonne (Cf. supra). Différentes mesures sont donc déjà programmées pour les années à venir qui auront une influence sur l'évolution du tourisme. Nous les rappellerons dans les pages qui suivent.

Tableau de synthèse des indicateurs :

| | Définition | Phénomène mesuré |
|--|---|---|
| Tour. 1 : Capacité d'accueil | Nombre de lits disponibles en Wallonie dans les infrastructures d'hébergement répertoriées par le CGT | Répartition territoriale de la capacité des infrastructures d'hébergement touristique sur une base communale et évolution de celle-ci au cours des dix dernières années (2000-2010) |
| Tour. 2 : Fréquentation des infrastructures d'hébergement | Nombre de nuitées passées dans les hébergements répertoriés par l'INS | Répartition territoriale de la fréquentation des infrastructures d'hébergement sur une base communale et évolution de celle-ci au cours des 15 dernières années (1995-2009) |
| Tour. 3 : Fréquentation des attractions en Wallonie | Nombre de visiteurs dans les attractions wallonnes reconnues par le CGT | Répartition territoriale de la fréquentation des attractions touristiques sur une base communale et évolution de celle-ci au cours des dix dernières années (2000-2010) |
| Tour. 4 : Hiérarchie des sites et attractions en Wallonie | Importance relative accordée aux villes, sites et attractions touristiques en Wallonie dans les guides de voyage (à travers l'ex. du Guide vert Michelin) | Répartition territoriale des sites et attractions en Wallonie – tient compte des sites et curiosités qui ne font pas l'objet d'un droit d'entrée Evolution de l'importance relative accordée aux villes, sites et attractions touristiques en Wallonie Evolution des représentations associées aux villes, sites et attractions touristiques en |

| | |
|--|-----------|
| | Wallonie. |
|--|-----------|

NB :

Le croisement des indicateurs devra permettre une meilleure compréhension de la problématique et de la réalité et de l'évolution des pôles touristiques envisagés au sein du SDER.

5.2 INDICATEUR 1 : « CAPACITE D'ACCUEIL »

5.2.1 Description

La capacité d'accueil correspond au nombre de lits disponibles en Wallonie dans les infrastructures d'hébergement répertoriées par le CGT.

L'analyse de la capacité d'accueil et de son évolution nous donnera des informations sur le parc d'hébergement et sa répartition sur le territoire, sur les potentialités d'accueil des voyageurs en Région wallonne. Elle nous indiquera aussi le niveau de développement du secteur et son évolution au cours du temps. Elle permettra, par croisement avec l'indicateur relatif à la fréquentation (indicateur n°2), de donner une vision plus complète de l'hébergement et de son évolution, dans la mesure où les informations de l'un et de l'autre restent partielles.

5.2.2 Disponibilité et validité des données

a) *Données de base*

Commissariat Général au Tourisme

b) *Découpage spatial*

Echelle communale

c) *Couverture temporelle*

Nous avons obtenu du CGT des données pour les années 2000 et 2005 à 2010. Les données plus anciennes n'existent que sur papier et non sur base communale. Ces chiffres concernent exclusivement le camping, l'hôtellerie et le tourisme de terroir.

Les données concernant les établissements de tourisme social et les villages de vacances sont par contre tout à fait partielles. Nous n'avons pu en obtenir du CGT sur une base communale que pour l'année 2002.

d) *Limites*

Il est à noter que les données obtenues du CGT ne concernent que l'hébergement marchand reconnu, c'est-à-dire celui qui a obtenu une autorisation d'exploitation sous une appellation protégée, définie par un décret et un arrêté de la Région wallonne (Cf. KPMG, 2007).

Il existe également une part (importante selon l'étude KPMG, 2007) d'hébergement marchand non reconnu par le CGT, qui n'est donc pas inclus dans les données transmises et pour lequel il n'existe pas de séries statistiques. Le rapport précise : « Environ 3500 coordonnées de propriétaires et/ou gestionnaires d'hébergement touristique non labellisés ont été recensés en 2007. Source : recensement des établissements d'hébergement touristique en Wallonie, rapport intermédiaire juillet 2007 ; réalisé par Dedicated Research. » Le rapport indique par ailleurs que « le CGT estime qu'il existe approximativement 10.000 établissements d'hébergement touristique non labellisé et autant de résidences secondaires mises occasionnellement en location. Il s'agit généralement de maisons mises en location de manière informelle ou à travers des centrales de réservation. Certains estiment que l'hébergement non-reconnu est le premier mode d'hébergement en zone rurale. » (p. 25)

Le rapport KPMG rappelle également l'importance de l'hébergement non marchand, tout spécialement en Ardenne : près de 27.000 résidences secondaires en Wallonie dont les ¾ se situent dans les provinces de Luxembourg (35%) et de Namur (39%)⁷. Les propriétaires en seraient, toujours selon l'étude, en grande majorité néerlandophones (flamands et néerlandais).

En résumé :

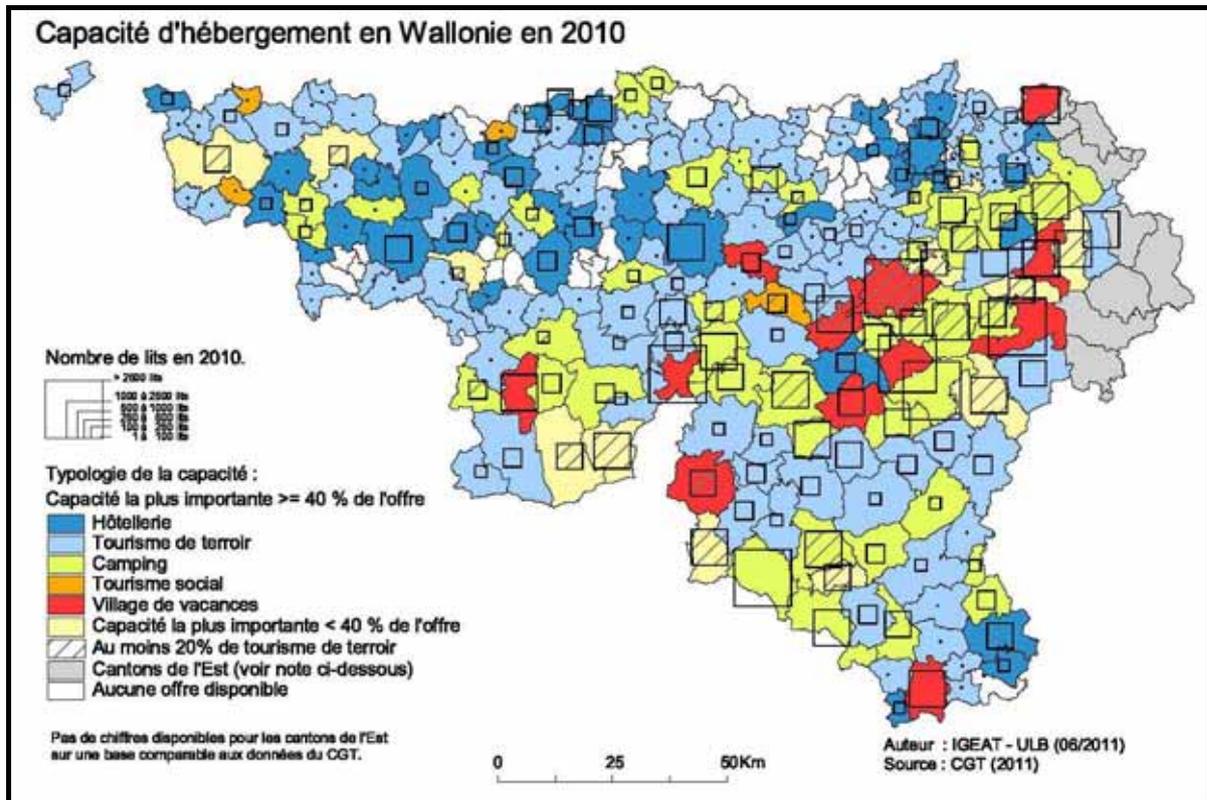
| Selon étude KPMG - 2007 | Nombre d'établissements | Nombre de lits | |
|--|-------------------------|----------------|--|
| Etablissements reconnus (labellisés par le CGT) | Ca 3700 | Ca 94000 | → dans les données transmises par le CGT |
| Etablissements non reconnus (non labellisés par le CGT) | Ca 10000 | ? | |
| Résidences secondaires (ratio de 5 lits/résidence pour KPMG) | Ca 27000 | Ca 135000 | |

N.B. : La récolte des données relatives à la capacité pour les communes du Cantons de l'Est n'est pas du ressort du CGT, mais bien de la Communauté Germanophone. Les données qui nous ont été transmises n'ont pu être traitées sur une base comparable à celles du CGT et n'ont donc pas été intégrées à la carte.

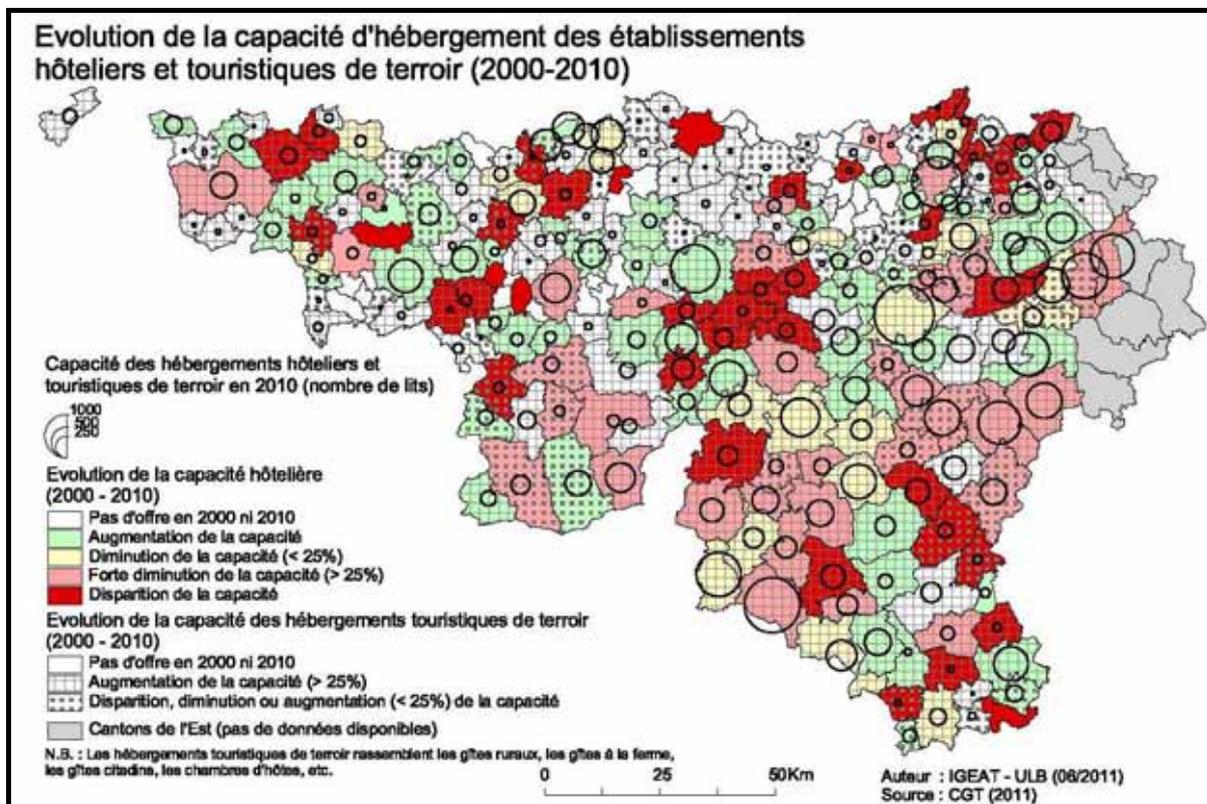
⁷ OTW, enquête communale, données 2003 – citée dans le rapport KPMG, 2007, p. 26.

Observations et caractérisation de l'évolution passée

Carte 1 :



Carte 2 :



L'évolution des capacités d'hébergement est dépendante de multiples facteurs. Indépendamment des politiques mises en place, la répartition et le nombre de places disponibles, la taille et le type des infrastructures dépendent des besoins émis par les touristes mais aussi de la volonté et de la capacité d'entreprendre des acteurs de l'offre.

Si diverses nuances en fonction des types d'hébergement doivent être apportées dans les lignes qui suivent, certaines grandes tendances se sont maintenues ou sont apparues au cours des dix dernières années et semblent susceptibles de perdurer au moins dans les dix années qui viennent, voire à l'horizon 2040 :

1. Il faut tout d'abord noter la densité particulièrement importante des hébergements touristiques au sud du sillon Sambre et Meuse et en particulier l'effet polarisant, bien connu, des grandes vallées (Haute-Meuse et ses environs, vallées de la Semois, de la Lesse, de l'Ourthe, de l'Amblève), une situation qui remonte globalement au 19^e siècle et se justifiait notamment par un intérêt pour l'esthétique du pittoresque généralement alors associée aux vallées encaissées. Dans ce cadre, certains des pôles reconnus par le SDER se distinguent toujours relativement peu des régions qui les environnent. C'est surtout le cas de Spa et Stavelot, de Dinant, de La Roche-en-Ardenne, dans une moindre mesure de Durbuy, Bouillon. La région hutoise et en particulier la ville de Huy n'offre toujours qu'une très faible capacité d'accueil.

On note également une certaine prédominance des grandes villes (Liège, Namur, Mons, Tournai, Charleroi, ...) sur les régions qui les environnent ainsi qu'un pôle assez marqué dans les communes périphériques de la région bruxelloise.

La région située au nord du sillon sambro-mosan offre par comparaison et à quelques exceptions près, nettement moins de possibilités d'hébergement.

Plusieurs communes, enfin, ne disposent d'aucune infrastructure d'hébergement. Elles sont situées dans certaines des zones industrielles les plus anciennes (périphérie de Charleroi, région du Centre, Borinage, ...). Il s'agit également de communes de la Hesbaye liégeoise et du Brabant wallon. Il est possible que les choses changent, dans le futur, notamment à travers le tourisme de terroir (Cf. infra).

2. Les zones les plus urbanisées ont un profil à tendance plutôt hôtelière. On peut y distinguer probablement l'influence du tourisme d'affaires (influence grandissante dans le futur ?). Les campings et villages de vacances se rencontrent plutôt au sud du sillon Sambre et Meuse (influence toujours importante des grandes vallées mais aussi des barrages de l'Eau d'Heure). Le tourisme de terroir (bien qu'il comprenne des établissements de type citadin) est plutôt caractéristique des régions à caractère rural.

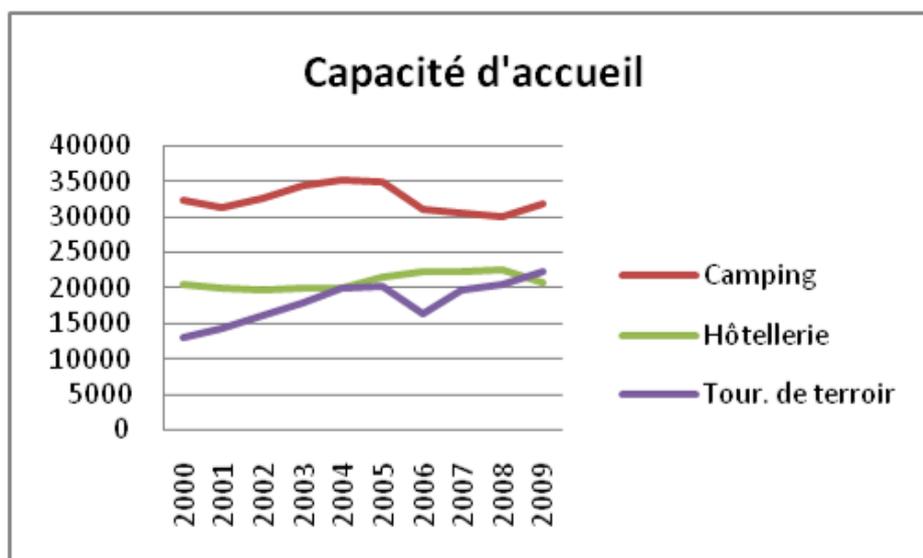
3. On constate ensuite une capacité globale (à l'échelle de la région) de l'accueil légèrement en hausse au cours des dix dernières années. Celle-ci est liée essentiellement à la multiplication des hébergements de tourisme de terroir, la capacité des établissements hôteliers et celle des campings restant stationnaires.

Déterminer dans quelle mesure cette situation pourrait se maintenir dans les dix voire les trente années qui viennent paraît difficile. Elle nécessiterait probablement une étude approfondie sur les motivations des différents acteurs. On peut en effet penser que ce relativement nouvel engouement pour le tourisme de terroir n'est qu'un effet de mode (tant dans le chef des acteurs de la demande que des acteurs de l'offre) et présente donc une certaine fragilité, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une activité complémentaire. Néanmoins, la professionnalisation et la structuration grandissantes de ce secteur (notamment à travers la reconnaissance et la classification en épis) diminuent en partie ce risque en ce qui concerne l'offre, tout du moins pour les établissements dont il est tenu compte dans ces données (pas pour la masse d'établissements non reconnus). De plus, il s'agit d'un type d'hébergement souvent plus souple que les infrastructures hôtelières puisqu'il nécessite généralement un coût de fonctionnement voire des investissements plus réduits que pour

celles-ci. Ils reposent bien souvent par contre sur les épaules d'une seule personne.

Tableau :

| Capacité d'accueil | 2000 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Camping | 32.303 | 35.025 | 31.110 | 30.477 | 30.057 | 31.746 |
| Hôtellerie | 20.574 | 21.478 | 22.359 | 22.334 | 22.502 | 20.705 |
| Tourisme de terroir | 13.115 | 20.150 | 16.452 | 19.733 | 20.572 | 22.273 |



Source : site du CGT

Si l'on analyse les données à une échelle plus fine, d'autres grandes tendances apparaissent également :

Si l'on enregistre une stabilité globale de l'hôtellerie à l'échelle régionale, on constate par contre des mutations extrêmement importantes au niveau sub-régional au cours des dix dernières années, susceptibles de se poursuivre dans le futur :

Forte diminution de la capacité hôtelière, voir dans divers cas, sa disparition pure et simple, au sud du sillon Sambre et Meuse ainsi que dans plusieurs grandes villes (Liège, Charleroi, Tournai, ...). Cette tendance à la baisse du nombre d'établissements serait liée, selon l'étude KPMG - 2007, à la mise en œuvre de la loi sur les normes de sécurité – incendie. Selon la même étude, le Hainaut constituerait une exception, probablement grâce aux programmes d'aides spécifiques mis en place.

En découlent : une problématique importante liée à la reconversion de ces immeubles, problématique des friches hôtelières au cœur des villes et villages touristiques, une diminution des emplois (faiblement qualifiés et saisonniers) dans les hôtels dans ces régions.

Au niveau local, certaines de ces diminutions de la capacité hôtelière sont compensées par l'augmentation de la capacité en tourisme de terroir, d'autres non. C'est notamment le cas pour les pôles d'appui touristique constitués par Bouillon, Chimay, La Roche-en-Ardenne ou encore Malmédy qui voient les deux types de capacité diminuer.

La stabilité des chiffres des capacités en campings à l'échelle régionale cache elle aussi des variations importantes à l'échelle communale. Certaines communes, qui constituent des pôles de concentration de l'offre, se sont encore considérablement renforcées au cours des

dix dernières années. C'est notamment le cas de La Roche-en-Ardenne, Bouillon, Rochefort ou Durbuy. Mais d'autres communes ont connu par contre des diminutions spectaculaires (Aywaille, Bertrix, Burdinne).

L'arrêté de 2009 relatif aux zones inondables pourrait amener d'importants bouleversements (zones fortement exposées : autorisation de camper toute l'année pour les touristes de passage mais camping résidentiel seulement du 15 mars au 15 novembre ; zones moyennement exposées : installation des caravanes résidentielles à plus de 25 m de la rive) dans les années à venir.

L'analyse des données récoltées au cours des dix dernières années indique une augmentation généralisée, dans l'ensemble des communes wallonnes – à peu de choses près – de la capacité en termes de tourisme de terroir (souvent de plus de 25% Cf. carte 1). Ce type d'hébergement est devenu peu à peu le type d'hébergement le plus important pour toute une série de communes réparties plus ou moins équitablement au sein de l'ensemble de la Wallonie (Cf. carte 2). Néanmoins, il s'agit encore très souvent d'un nombre de lits extrêmement réduit : il s'agit seulement de 1 à 100 lits pour près de 70% des communes où le tourisme de terroir est la structure d'hébergement la plus importante en terme de capacité (soit > ou = à 40% de l'offre totale).

Nous renvoyons à l'indicateur 6 de la thématique sectorielle « agriculture/sylviculture » pour l'estimation de l'évolution de la part du tourisme dans la diversification des exploitations agricoles.

Les données relatives aux villages de vacances et au tourisme social sont, quant à elles, trop partielles (nous en disposons seulement pour l'année 2002) et trop anciennes pour en dégager une évolution. On note, en 2002, cependant une présence nettement plus significative de ces établissements en province de Namur et de Luxembourg. Le plan destination 2015 insiste sur le problème présenté d'une part par le vieillissement des villages de vacances gérés par des opérateurs privés et leur difficile rénovation, d'autre part sur le manque de zones de loisirs bien situées (en dehors des zones inondables) pour en accueillir de nouveaux et les campings devant être relocalisés en dehors des zones en question (cf. Destination 2015, fiche 9, p. 9). Ce constat doit mener à la création d'un groupe de travail visant à repérer les zones où il existe un potentiel et à proposer une série de modifications nécessaires en aménagement du territoire.

5.2.3 Hypothèses d'évolution aux horizons 2020 et 2040

Compétitivité : Le tourisme de terroir pourrait être perçu, comme ça a souvent été le cas pour le tourisme de manière générale, comme une solution économique facile (cf. supra) ou tout du moins comme un appoint par un nombre de personnes de plus en plus important qui verraient là un moyen de diversifier et/ou d'augmenter leur revenus. Dans ce cadre, la multiplication anarchique et sans analyse préalable (notamment en termes de demande potentielle) pourrait mener à des déconvenues. Une telle évolution nécessitera un solide encadrement au niveau de la faisabilité et de la mise en œuvre – c'est déjà partiellement le cas au sein du CGT (cf. Plan Destination 2015).

Energie : Nécessité d'adapter les infrastructures – quid du parc hôtelier déjà ancien ?

Mobilité : Difficultés présentées par l'augmentation du tourisme de terroir qui suppose généralement une répartition diffuse au sein du territoire et nécessite le plus souvent un moyen de transport privé.

Cohésion sociale :

Diminution potentielle du nombre d'emploi de faible qualification lié à la mutation hôtellerie/tourisme de terroir en Ardenne

Diversification appréciable pour toute une série d'acteurs (notamment agriculteurs).

Apparition de chancres hôteliers dans les centres touristiques avec la diminution du nombre d'hôtels – requalification ?

Problématique de l'habitat permanent dans les campings (poursuite du plan HP) abordé ci-dessus.

Démographie : Le vieillissement de la population et l'augmentation escomptée en termes de demande de loisirs (pour autant que le potentiel économique de ces populations suive et que l'allongement du temps de travail le permette) nécessitera un aménagement spécifique des infrastructures d'accueil.

La plupart des éléments ont déjà été abordés dans les points qui précèdent à l'exception de la sphère supra-régionale : diverses questions se posent sur les acteurs de l'offre (au niveau de l'hébergement mais également au niveau des autres infrastructures touristiques : d'où viennent-ils : acteurs locaux ou extra-régionaux ? En l'absence d'étude approfondie, il est difficile de déterminer l'influence de la sphère extra-régionale sur l'offre touristique en termes de capacité d'accueil et de mesurer les éventuelles évolutions positives et/ou négatives qui peuvent en découler.

5.3 INDICATEUR 2 : « FREQUENTATION DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES »

5.3.1 Description

La fréquentation touristique relative aux hébergements touristiques a été envisagée ici sous l'angle du nombre de nuitées.

Le suivi de la fréquentation des hébergements est un des indicateurs qui permet de mieux comprendre la répartition du tourisme sur le territoire et son évolution. Il s'agit aussi d'un outil pour appréhender les pressions générales exercées sur le territoire et plus spécifiquement sur l'environnement : flux, consommation d'énergie, rejets des eaux usées, production de déchets, nuisances sonores, etc.

La fréquentation peut également être envisagée sous l'angle du nombre d'arrivées. La comparaison nuitées versus arrivées permet d'estimer l'évolution de la longueur des séjours effectués par les touristes. Nous n'en avons pas tiré un indicateur spécifique : comme cela a été mentionné plus haut, cette comparaison a déjà permis de mettre en évidence une évolution des pratiques et tout particulièrement la multiplication des courts séjours tout au long de l'année, celle-ci ayant évidemment pour conséquence une augmentation des flux vers les destinations concernées.

5.3.2 Disponibilité et validité des données

a) Données de base

Sources : INS et Commissariat Général au Tourisme

b) Découpage spatial

Echelle communale

c) Couverture temporelle

Nous avons obtenu de l'INS et du CGT des données relatives aux nuitées et aux arrivées depuis 1994 à 2009, soit pour une période de quinze années, nous permettant d'établir un pas de temps de cinq ans en cinq ans (1995-2000-2005-2009)⁸.

⁸ Pour diminuer des variations dues à de potentiels effets ponctuels, nous avons utilisé pour l'analyse de l'évolution de la fréquentation les moyennes des années 1994, 1995 et 1996 pour l'année 1995 et ainsi de suite.

De manière générale, l'INS comptabilise le nombre de nuitées passées dans les établissements d'hébergement depuis le milieu des années 1950, celui des arrivées depuis 1992, seulement. Les données relatives aux nuitées tiennent compte des types d'hébergement et de la provenance des hôtes. Des informations concernant le but et la durée du séjour sont également récoltées dans le même contexte.

d) Limites

Les établissements d'hébergement collectif dont il est tenu compte dans cette enquête sont de 4 types : les hôtels et établissements assimilés (hôtels, hôtels-appartements, motels, et autres logements similaires loués à la chambre et dotés de services hôteliers) ; les campings touristiques, à l'exclusion des emplacements résidentiels considérés comme logements privés ; les parcs de vacances ; les autres établissements non classés ailleurs, donc non repris dans les 3 premières catégories, et qui rassemblent pour l'essentiel les auberges de jeunesse et les logements de groupes. Les données récoltées par l'INS ne tiennent pas compte des nuitées effectuées dans des infrastructures de tourisme de terroir (telles que gîtes, chambres d'hôtes, etc.).

La Direction générale Statistique et Information économique tient à jour, avec le concours des services touristiques des Communautés et Régions, les fichiers d'hébergements classés, c'est-à-dire conformes aux dispositions fixées par les arrêtés des différents gouvernements, et non classés.

La fréquentation de ces hébergements collectifs rassemble les nuitées effectuées dans le cadre de vacances, de détente et de loisirs mais aussi les nuitées effectuées dans le cadre de séjours liés à des motifs professionnels. On y distingue également l'origine des visiteurs (belges ou étrangers).

Il faut aussi savoir que les données concernant les communes possédant 3 établissements ou moins sont considérées comme confidentielles et ne nous ont donc pas été transmises.

En 2009, les données dont nous disposons représentent donc en fait 90,98% des nuitées enregistrées en Région wallonne. Des écarts sensibles sont observables en fonction des provinces, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau :

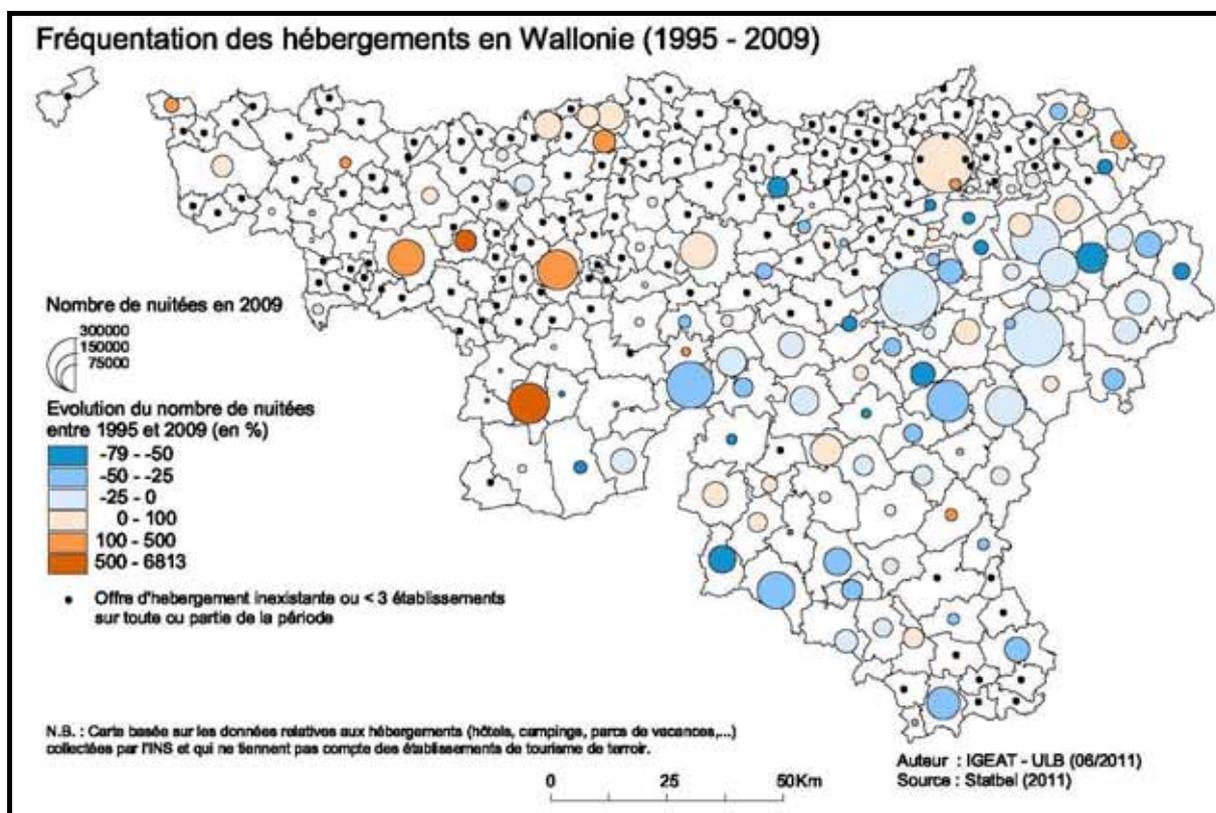
| Nuitées transmises par l'INS | % |
|------------------------------|-------|
| Région wallonne | 90,98 |
| Brabant wallon | 65,07 |
| Hainaut | 79,00 |
| Liège | 90,27 |
| Luxembourg | 97,71 |
| Namur | 95,36 |

Précisons encore que les données relatives à la fréquentation des établissements de tourisme de terroir n'existent pas sur une base communale. L'Observatoire du Tourisme wallon réalise depuis 2004 une enquête annuelle de fréquentation auprès des propriétaires d'hébergements de terroir. Il interroge environ 800 hébergements suivant un échantillon aléatoire réparti sur 1/5^e de la population (en fonction de la province, de la Maison du Tourisme, du type d'hébergement et du classement). Un peu moins de 75% de réponses sont récoltées qui permettent une pondération à l'échelle de la Région wallonne et donnent une information sur le taux d'occupation, le nombre de nuitées, les origines de la clientèle, le but et la durée moyenne des séjours⁹.

Il sera donc difficile de comparer l'indicateur 1 et l'indicateur 2 car les données ne se recouvrent pas : d'une part, le tourisme de terroir n'est pas toujours pris en compte, d'autre part, la fréquentation ne tient pas nécessairement compte des mêmes établissements que ceux reconnus par le CGT en ce qui concerne la capacité.

5.3.3 Observations et caractérisation de l'évolution passée

Carte 3 :



Le territoire situé au sud du sillon Sambre-et-Meuse reste le plus fréquenté (cf. Capacité d'accueil) mais connaît, selon les types d'hébergement répertoriés (cf. supra), une diminution néanmoins notable.

Même si le tourisme en Région wallonne est plus diffus qu'en Flandre, on constate néanmoins une structuration autour de quelques pôles majeurs qui restent pertinents sur l'ensemble de la période étudiée :

⁹ Destination 2015, Fiche 6, p. 12.

- les grandes villes (Liège, Namur, Charleroi, Mons, ...) et Bruxelles, à travers les communes de la périphérie, dont la fréquentation touristique n'est que partiellement de loisirs et qui ont toutes, ou presque, connu une augmentation de leur fréquentation au cours des 15 dernières années, même lorsque la capacité d'accueil en hôtels diminue.

Pour autant, la plupart de ces communes gardent une capacité d'accueil majoritairement tournée vers l'hôtellerie (cf. indice 1)

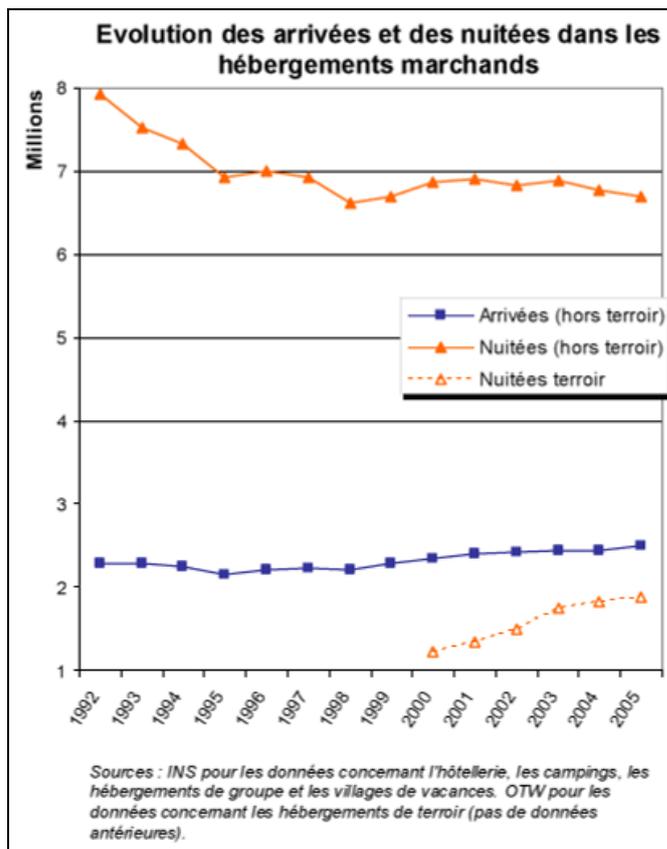
- le pôle constitué par les lacs de l'Eau d'Heure qui s'affirme de manière très nette au cours de la dernière décennie : la très forte fréquentation s'appuie surtout sur la capacité d'hébergement en villages de vacances. A noter néanmoins, que la fréquentation reste extrêmement localisée et n'atteint pas les communes avoisinantes.
- Présence de plusieurs autres pôles au sud du sillon Sambre-et-Meuse :
 - Hastière-Dinant
 - Durbuy + communes avoisinantes
 - Vielsalm – La Roche-en-Ardenne – Houffalize
 - Spa – Stavelot – Malmédy – Jalhay
 - Bouillon-Vresse
 - Virton

Une diminution généralisée de la fréquentation, du moins dans la limite des données récoltées par l'INS (et donc sans tenir compte du tourisme de terroir – voir graphique ci-dessous) est observable pour ces différents pôles, renvoyant partiellement à la diminution des capacités hôtelières mise en évidence dans l'indicateur précédent.

Plusieurs de ces pôles montrent un profil d'accueil majoritairement dominé par les infrastructures de grandes tailles (campings et/ou villages de vacances). L'un des questionnements, pour les décennies à venir, est d'une part la capacité de résistance de ces infrastructures à une concurrence potentiellement de plus en plus importante de destinations à bas prix et facilement accessible grâce aux aéroports régionaux, sur le pourtour méditerranéen, la cible clientèle étant relativement similaire ; d'autre part, la capacité des infrastructures hôtelières qui restent (et du tourisme de terroir) à offrir des prestations pour stabiliser une clientèle à capital économique et culturel plus élevé.

De manière plus générale se pose encore ici encore la question du maintien (voire de la progression) de la fréquentation du tourisme de terroir dans les années à venir, déjà évoquée ci-dessus (cf. indicateur 1).

Graphique :



Source : Rapport KPMG, 2007, p. 20.

5.3.4 Hypothèses d'évolution aux horizons 2020 et 2040

Compétitivité :

Les aéroports bruxellois et wallons sont à la fois une porte d'entrée pour les touristes étrangers désireux de visiter notre pays mais sont aussi une porte de sortie aisée pour une partie de la clientèle potentielle de proximité vers des destinations à bas prix, moins pluvieuses et plus ensoleillées. Dans ce cadre, les effets potentiels liés au changement climatique seront déterminants notamment dans les zones les plus fragiles (vallées, Hautes Fagnes – cf. ci-dessus).

5.4 INDICATEUR 3 : « FREQUENTATION DES ATTRACTIONS EN WALLONIE »

5.4.1 Description

La fréquentation des attractions touristiques en Wallonie recense le nombre de visiteurs dans les attractions reconnues/labellisées par le CGT.

Le suivi de la fréquentation des attractions touristiques est un autre des indicateurs qui permet de mieux comprendre la répartition du tourisme sur le territoire et son évolution. Il s'agit ici aussi d'un outil permettant d'appréhender les pressions générales exercées sur le territoire et plus spécifiquement sur l'environnement notamment en termes de flux.

5.4.2 Disponibilité et validité des données

a) Données de base

Source : Commissariat Général au Tourisme

b) Découpage spatial

Echelle communale

c) Couverture temporelle

Nous avons obtenu du CGT des données pour les années 2000 et 2010.

Selon son site internet, le CGT récolte des données relatives à la fréquentation des attractions sur une base mensuelle au moins depuis l'année 2003 pour un ensemble de 92 attractions indoor et outdoor¹⁰.

d) Limites

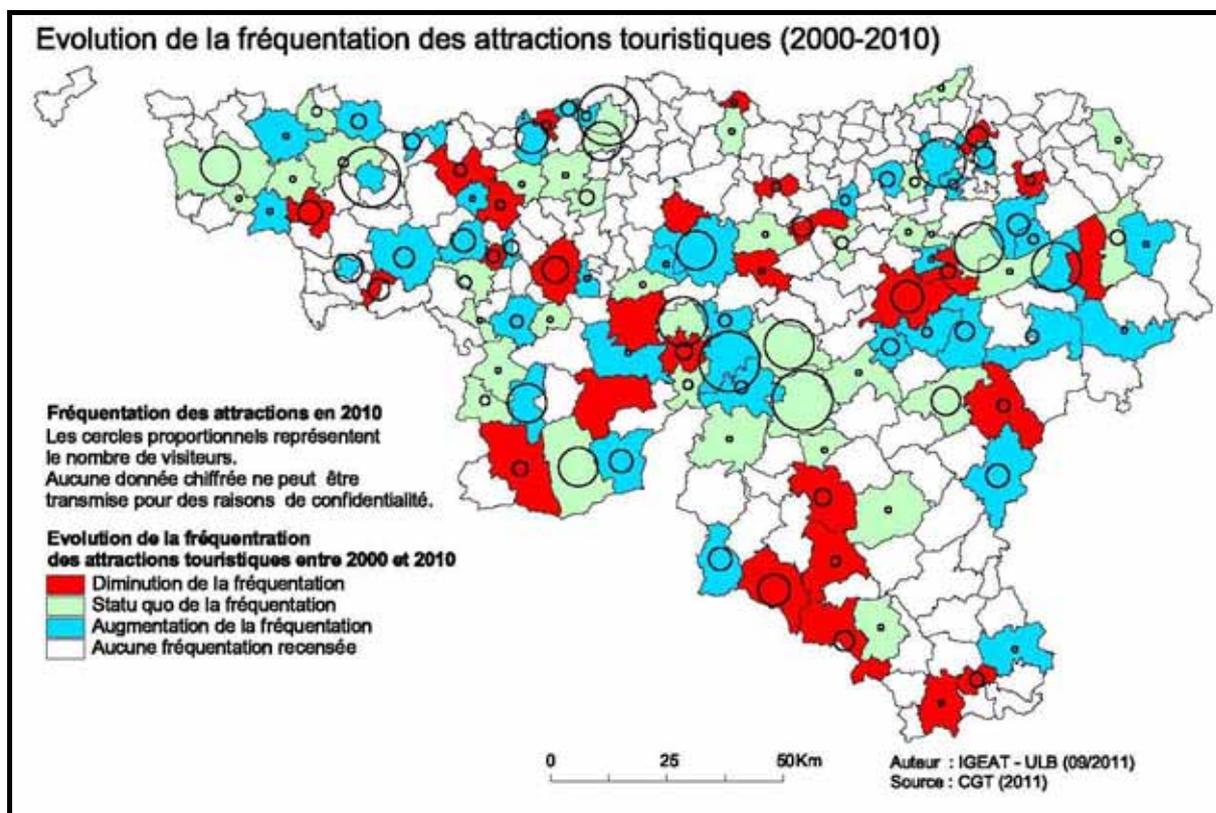
Les données transmises par le CGT (sous forme de classes) sont confidentielles. Il nous a été demandé de ne donner aucun chiffre. C'est la raison pour laquelle la légende de la carte ci-dessous, qui représente la fréquentation au moyen de cercles proportionnels, n'est que partielle.

Ces données sont exclusivement disponibles pour les attractions pour lesquelles un droit d'entrée est exigé. Elles ne tiennent pas compte des grands événements (folklore, festivals, ...) qui rassemblent bien souvent un nombre très important de personnes sur une courte durée ni des curiosités et sites « gratuits » (ex. : églises, points de vue, cours d'eau, ...)

¹⁰ Cf. Site internet du CGT – Direction de la Stratégie touristique – Statistiques – Fréquentation des attractions touristiques – Voir la page <http://strategie.tourismewallonie.be/pages/wwwroot/menu-gauche/statistiques/les-series/la-frequentation-des-attractions-touristiques/la-frequentation-mensuelle-des-attractions-touristiques.html> - consulté janvier - août 2011.

5.4.3 Observations et caractérisation de l'évolution passée

Carte 4 :



La fréquentation des attractions en 2010 permet de dégager quelques grandes tendances :

- Une fréquentation particulièrement importante des attractions de la province de Hainaut.
- La mise en évidence de plusieurs pôles de fréquentation : sud de Bruxelles (Wavre-Waterloo-...); sillon industriel de la Haine – Tournai – Brugelette (Paire Daiza); Namur – Dinant – vallée de la Lesse – E411; Liège et ses environs; Stavelot – Aywaille; sud de l'entre Sambre-et-Meuse (Lacs de l'Eau d'Heure + vallée du Viroin); Vallée de la Semois
- Certaines régions apparaissent fortement dépourvues de fréquentation touristique à caractère payant : essentiel de la Hesbaye, nord-est de l'Entre-Sambre-et-Meuse, partie du Condroz, sud de l'Ardenne et partie de la Lorraine belge, partie de l'Entre-Vesdre-et-Meuse et des Cantons de l'Est.
- Si les dix dernières années reflètent une évolution positive, à l'échelle de la Wallonie, de la fréquentation des attractions, des nuances importantes sont perceptibles à une échelle plus fine (Carte 4) :
 - On note notamment l'envol de la fréquentation des attractions de la commune de Brugelette (Paire Daiza accueille plus de 500.000 visiteurs/an), de Stavelot, de Froidchapelle, de Boussu (site du Grand Hornu), de Dinant, Liège, Namur, etc.
 - A contrario, on remarque la diminution significative de la fréquentation des attractions pour les communes de Seneffe, Morlanwelz, Braine-le-Comte, Bouillon et Durbuy.

- Précisons encore que, pour plus de huit attractions sur dix, la fréquentation était inférieure à 50.000 visiteurs/an en 2006 et qu'elle est dépendante d'un public majoritairement belge (huit personnes/dix) et surtout belge francophone (cinq personnes/dix) (KPMG, 2007).

5.4.4 Hypothèses d'évolution aux horizons 2020 et 2040

Compétitivité/mobilité : Bien qu'il soit extrêmement difficile de donner des tendances à long terme en une matière aussi volatile, il semblerait logique, dans la mesure où cette situation perdure depuis plus d'un siècle, que la fréquentation des attractions touristiques reste, en terme de public, relativement similaire à ce qu'elle était : soit une majorité de belges (et surtout de belges francophones), le reste étant constitué essentiellement d'étrangers venant des pays limitrophes.

5.5 INDICATEUR 4 : « HIERARCHISATION DES SITES ET ATTRACTIONS EN WALLONIE »

5.5.1 Description

Les données obtenues du CGT quant à la fréquentation des attractions ne tiennent pas compte de l'ensemble des curiosités présentes sur le sol wallon mais seulement de la fréquentation des attractions pour lesquelles un droit d'entrée est demandé. Une partie des flux de fréquentation nous échappe donc.

Pour mieux appréhender cette fréquentation globale, nous avons décidé de construire un indicateur relatif à l'information dispensée sur les attractions, sites et événements par les guides de voyage. Cette méthode a été utilisée par le passé pour analyser l'importance relative des différentes attractions/curiosités touristiques au sein du territoire (Quériat, 2010). Elle permet d'aborder également le volet, plus délicat, des représentations mentales associées à celui-ci.

Les guides de voyage hiérarchisent le territoire touristique et influencent par leurs recommandations les choix des touristes qui les consultent : ils leur expliquent ce qu'il faut voir du territoire mais aussi ce qu'il faut en penser. L'attribution d'étoiles à certains sites touristiques par le guide Michelin est notamment un élément important de discrimination au sein de l'offre touristique globale. Indépendamment des nouveaux moyens de communication de l'information touristique qui jouent un rôle de plus en plus significatif, les guides de voyage restent de puissants modèles de structuration/différenciation du territoire pour les touristes et en particulier les touristes étrangers. Ils continuent à influencer la prise de décision chez les touristes.

N.B. : Cet indicateur a été réalisé avant que le CGT décide de nous fournir (en septembre 2011) les données relatives à la fréquentation des attractions touristiques (cf. indicateur 3). Le but de cet indicateur était de partiellement compenser la non-disponibilité de celles-ci (raisons de confidentialité). Cet indicateur est un peu à la marge du développement territorial. Il nous semble cependant pertinent de le laisser dans la note dans la mesure où il offre une autre vision du territoire touristique et de son évolution.

5.5.2 Disponibilité et validité des données

a) Données de base

Source : Guides verts Michelin.

b) Découpage spatial

Echelle du site : ville, village, site, curiosité. Les données relevant de zones plus importantes (région, vallée, ...) ont également été retenues.

Les données ont été récoltées comme suit :

- Hiérarchie des lieux (villes, villages, sites et/ou attractions) et zones (régions, sous-régions, vallées, ...) analysée en répertoriant le nombre de lignes de commentaires que le guide leur consacre - représentation et exploitation sous forme cartographique
- Analyse du nombre d'étoiles attribuées et évolution de celles-ci au cours du temps (voir tableau ci-dessous).
- Hiérarchie des lieux et zones tempérée par l'attribution des étoiles : nombre de lignes consacré à un élément multiplié par 2 (pour une étoile), par 3 (pour deux étoiles), par 4 (pour trois étoiles).

c) Couverture temporelle

Les guides vert Michelin sont réédités et mis à jour très régulièrement. Nous avons décidé d'analyser en détails les années 1986 et 2011. Mais nous avons également fait appel aux éditions intermédiaires de 1978, 1993 et 2003 pour mieux saisir l'évolution notamment dans l'attribution ou la perte des étoiles.

d) Limites

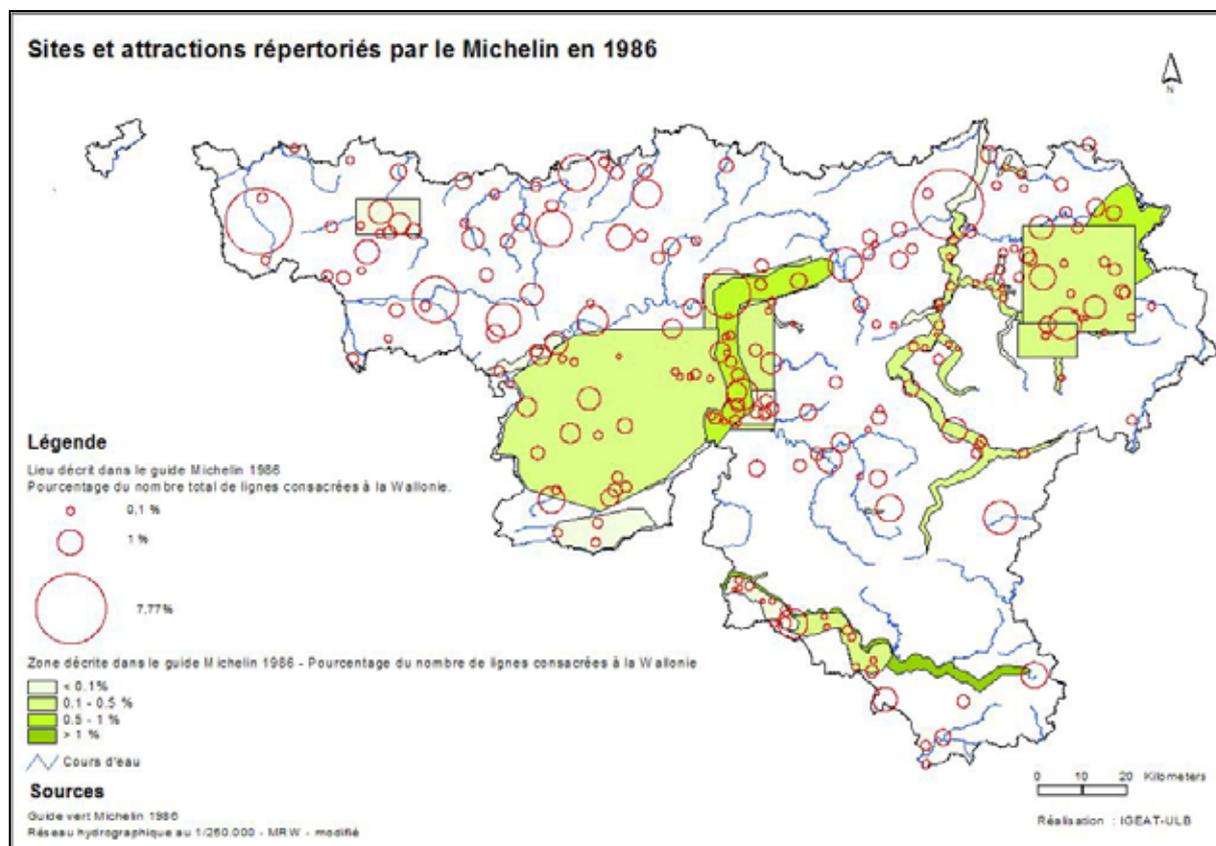
La méthode envisagée ici présente comme avantage de tenir compte de l'ensemble du potentiel attractif de la région wallonne : donc non seulement de la plupart des attractions exploitées financièrement mais aussi des curiosités non marchandes (villes, villages, éléments du patrimoine naturel ou bâti, événements culturels, etc.) qui suscitent elles aussi potentiellement des flux touristiques et peuvent être à la base d'une très importante économie indirecte (cafés, restaurants, commerces locaux, magasins de souvenirs, etc...), que l'on ne perçoit pas nécessairement avec la fréquentation des hébergements dans la mesure où une part d'elle est liée au tourisme d'un jour (excursionnisme).

Les guides de voyage mettant plutôt l'accent sur la valeur culturelle, patrimoniale et/ou naturelle des éléments sélectionnés et recommandés au sein du territoire, la hiérarchisation proposée sous-estime par contre clairement le facteur délasserment/récréation/sports et n'est donc que moyennement représentative de la fréquentation d'une partie des infrastructures touristiques payantes comme les parcs d'attraction, les domaines provinciaux, les centres de délasserment, les centres sportifs, etc.

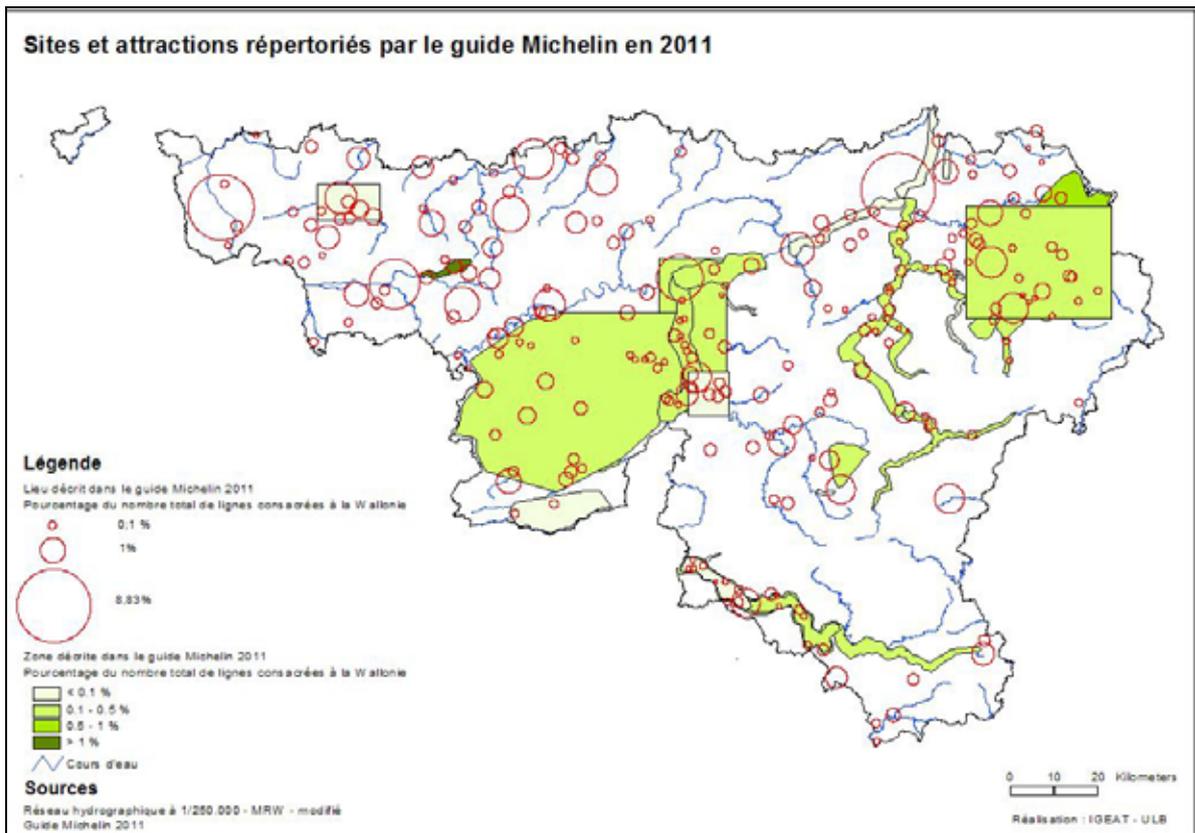
Le Michelin est l'une des plus anciennes collections de guides consacrées à la Belgique (1^e moitié du 20^e siècle) et des plus reconnues sur le marché. La hiérarchie du territoire qu'il propose est très similaire à celles proposées par la plupart des autres ouvrages touristiques existant sur le marché (Guide du Routard, guide bleu, ...).

5.5.3 Observations et caractérisation de l'évolution passée

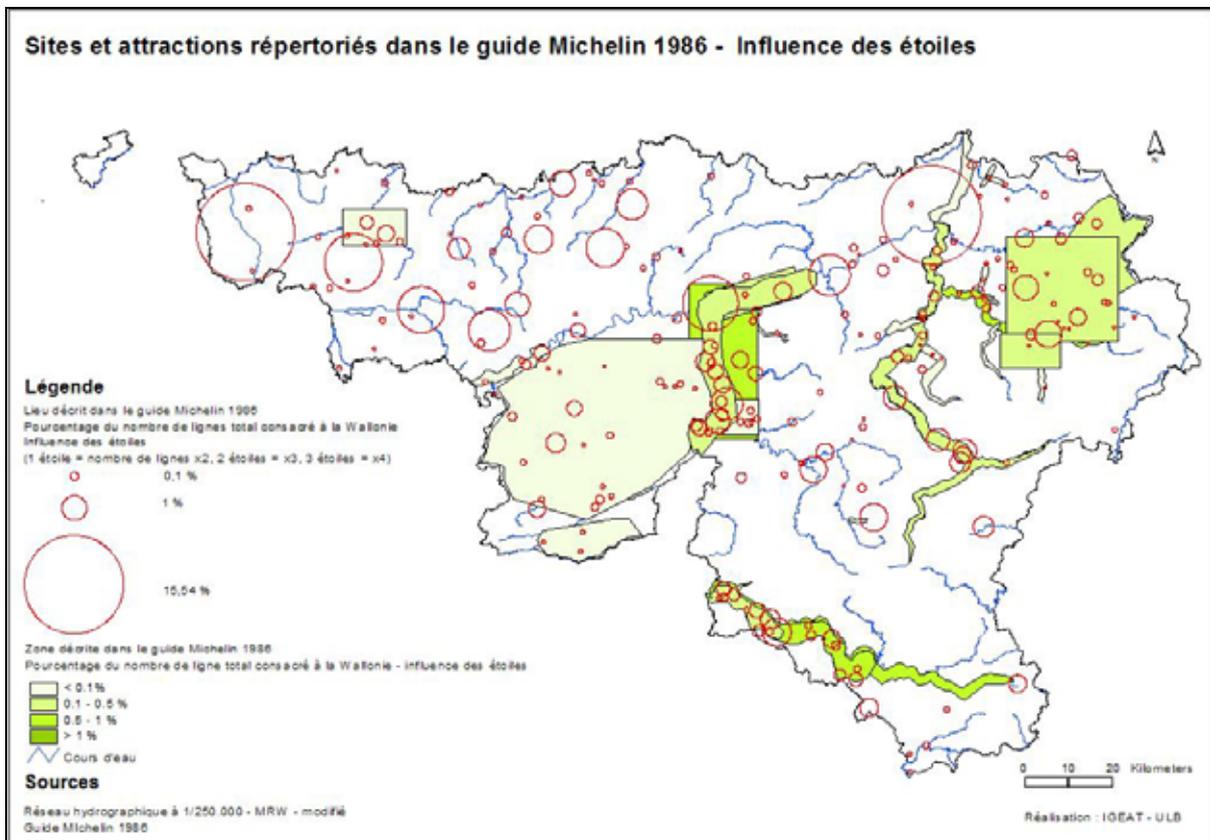
Carte 5 :



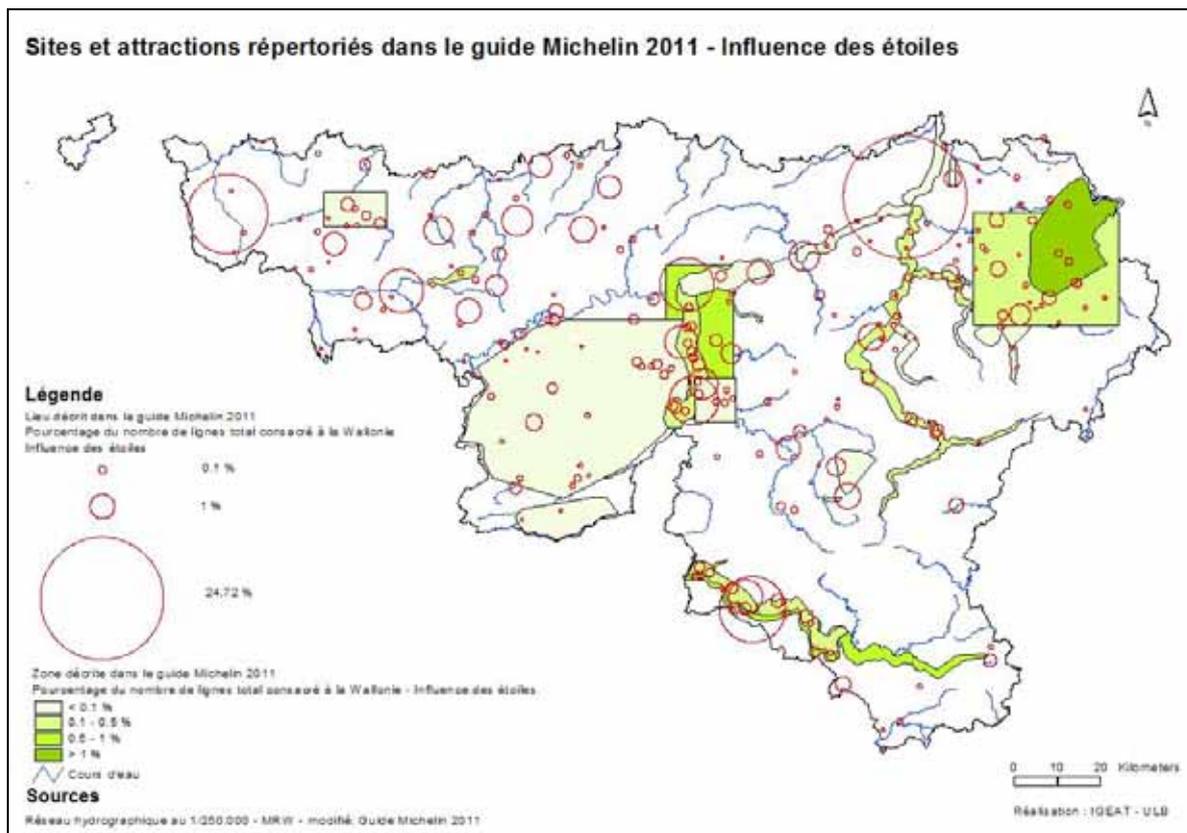
Carte 6 :



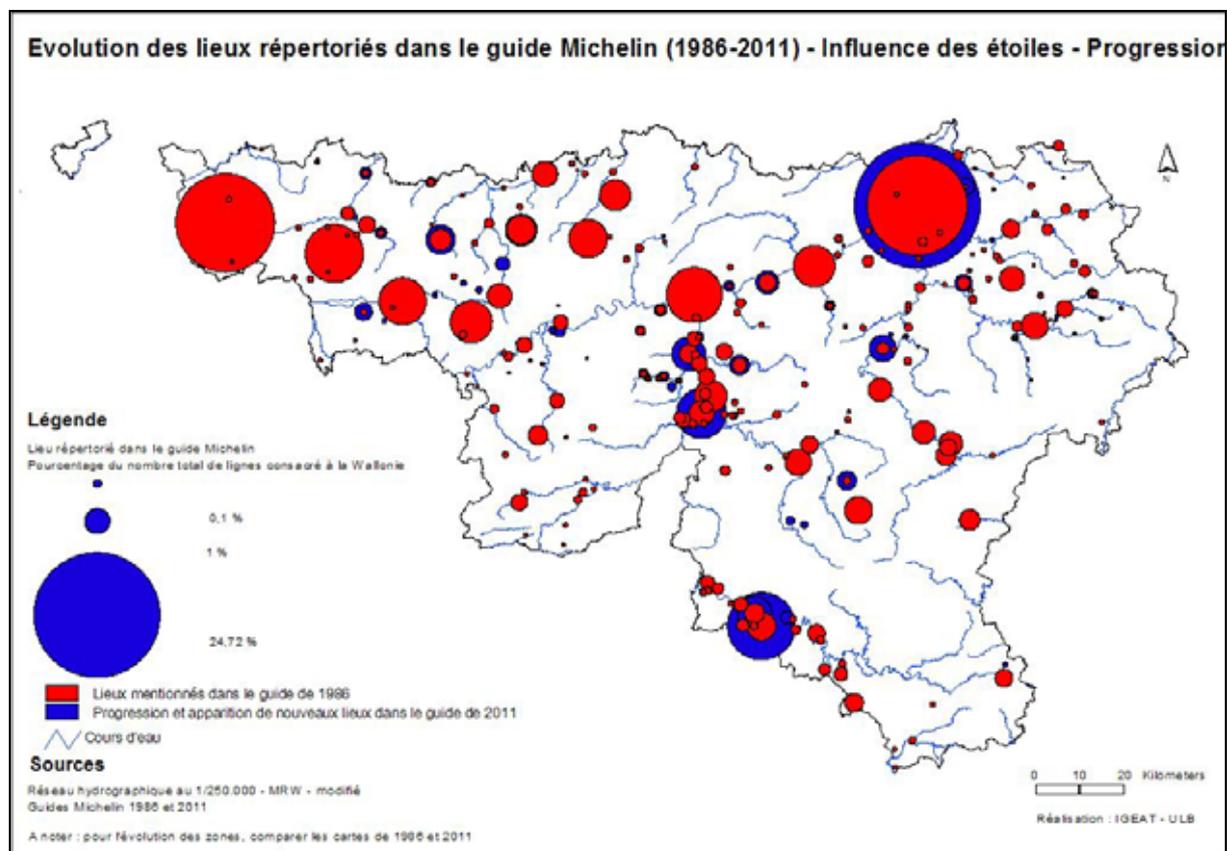
Carte 7 :



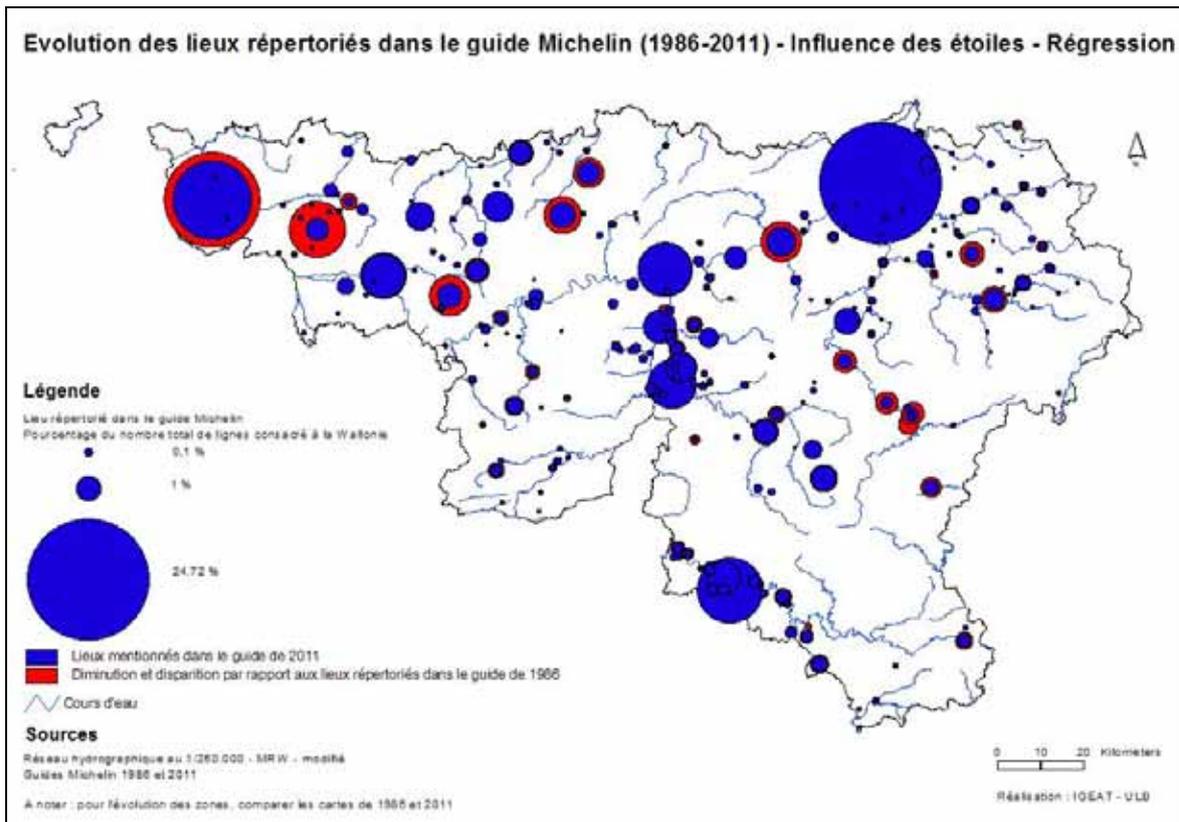
Carte 8 :



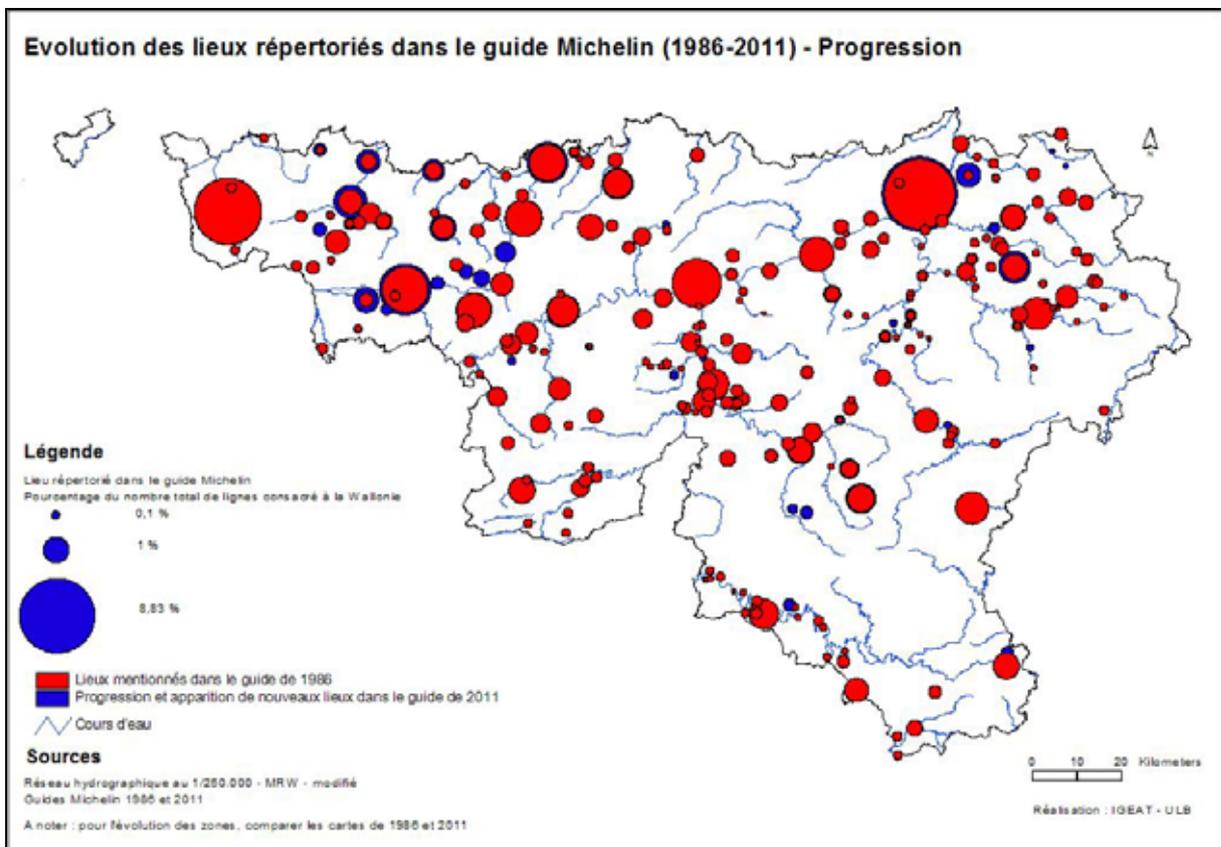
Carte 9 :



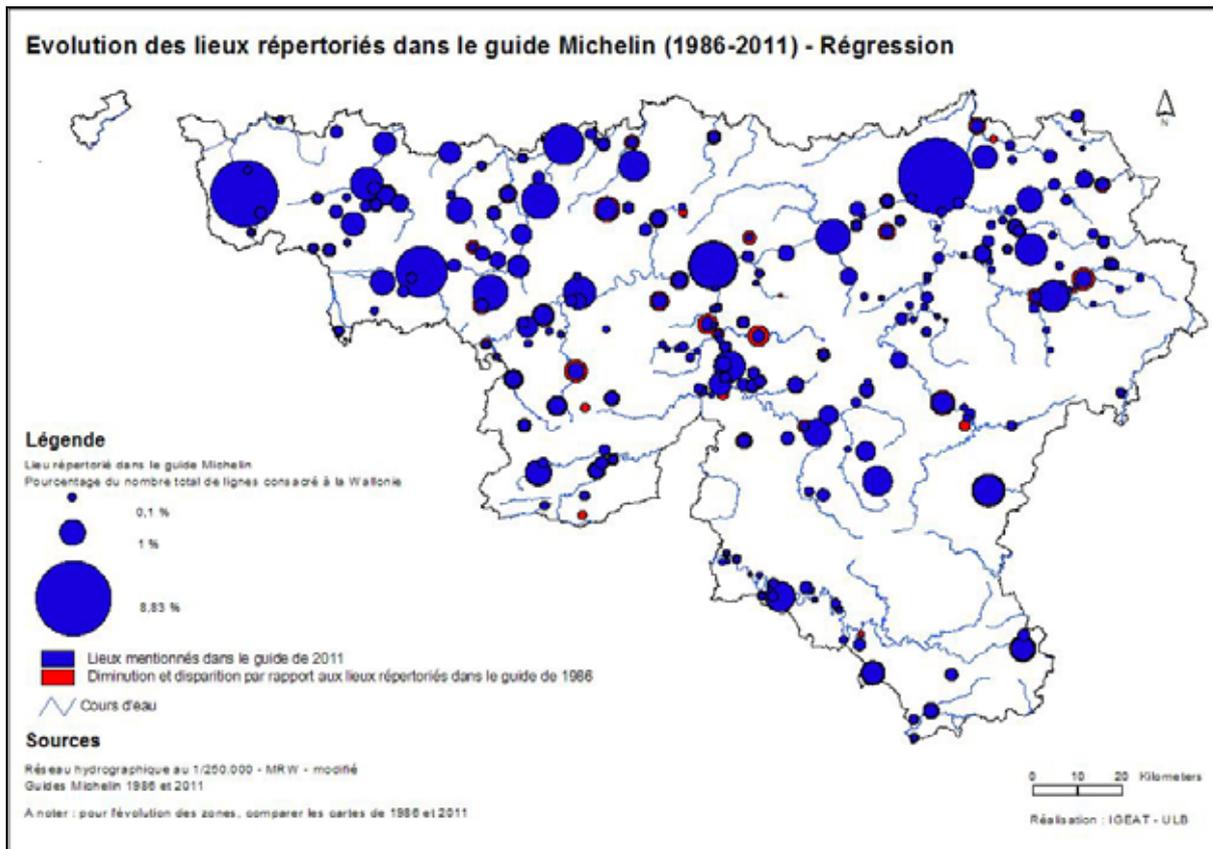
Carte 10 :



Carte 11 :



Carte 12 :



Les grandes lignes directrices (grandes vallées du sud du sillon Sambre-et-Meuse, villes) qui président à la hiérarchisation du territoire touristique en termes d'attractions et de curiosités semblent avoir peu varié au cours du temps, non seulement depuis les années 1980 mais depuis bien plus longtemps encore (cf. Quériat, 2010) – certaines remontent en effet au milieu du 19^e siècle. Il semble donc logique qu'elles continuent à perdurer dans les années qui viennent.

Cette permanence des territoires touristiques (dans les représentations qui leur sont associées notamment) tient selon certains auteurs à l'anachronisme du regard touristique qui continue à apprécier le territoire d'aujourd'hui en fonction de schèmes d'artialisation pré-modernes : « *L'esthétique touristique serait ainsi vouée à rester un « imaginaire réactif » : l'attachement désespéré à des schèmes d'artialisation archaïques qu'elle entretient ne fait que traduire et, en même temps, renforcer notre incapacité à inventer de nouveaux schèmes de perception. Le regard touristique est à la fois le symptôme de notre absence d'imagination esthétique et un facteur de reproduction de cette absence, ajoute-t-il.* » (Girard A., cité par Amirou R., 2001)

On note néanmoins quelques sites et curiosités mis en tourisme et recommandés rapidement par les guides de voyage au cours des dernières décennies et notamment :

- le patrimoine et les monuments liés à la seconde guerre mondiale après 1945 (et notamment Bastogne)
- le patrimoine industriel (en tant que tel ou comme cadre pour un espace muséal) que l'on voit se déployer largement dans les guides dans le courant des années 1990 et 2000, dès qu'il est aménagé et proposé à la visite.

Comme durant les trente années qui précèdent, de nouvelles attractions/curiosités pourront

donc potentiellement trouver leur place au sein du territoire dans les décennies à venir, pour autant qu'elles soient de qualité.

A une échelle plus fine, certains sites/attractions gagnent en intérêt, d'autres voient celui qui leur est porté s'éroder peu à peu, comme nous le verrons ci-dessous.

Notons également une autre évolution constatée au sein du guide Michelin au cours des 25 dernières années. Originellement et jusqu'il y a peu, les guides verts privilégiaient un ordonnancement exclusivement alphabétique des curiosités et attractions belges en fonction des communes (villes, villages) dans lesquelles elles se trouvaient, les exceptions à cette structuration du territoire étant la prise en compte de plusieurs entités touristiques fonctionnant sur une base supra-communale soit quelques-unes des vallées du sud du pays – la vallée de l'Aisne, répertoriée à « Aisne » ; la vallée de l'Amblève à « Amblève » ; la « Meuse namuroise », la vallée de la « Mollignée », la vallée de l' « Ourthe », la vallée de la « Semois » –, les Hautes Fagnes (à « Fagnes ») et le littoral flamand. Cette structuration alphabétique du guide prévalait encore en 2003 mais la dernière édition du guide analysée dans le cadre de cet indicateur (2011) montre des changements importants. Le territoire décrit par le guide Michelin est maintenant structuré sur une base régionale et se décline selon les provinces belges et au sein de celles-ci autour de quelques pôles touristiques de référence, des villes ou des villages mais aussi des territoires touristiques dépassant l'échelle communale :

- le Hainaut : chapitres consacrés à Mons (+ éléments à proximité), Binche (+ éléments à proximité), Charleroi et son circuit (dans la botte du Hainaut) (+ éléments à proximité), Tournai (+ éléments à proximité), Ath et son circuit (pays d'Ath) (+ éléments à proximité), Soignies (+ éléments à proximité)
- la province de Namur : chapitres consacrés à Namur, La Meuse namuroise et ses circuits (Entre Sambre et Meuse, Namur à Hastière-Lavaux, Namur à Andenne, Vallée de la Mollignée), Dinant et ses circuits (Entre Lesse et Meuse, Furfooz à Foy-ND), Han-sur-Lesse, Rochefort et son circuit (la Famenne), Couvin et son circuit (région des trois vallées)(+ chaque fois avec les éléments à proximité)
- la province de Liège : chapitres consacrés à Liège et son circuit (Ourthe inférieure), Huy, Spa et son circuit (autour de Spa), Stavelot et ses circuits (vallée de l'Amblève, vallée de la Salm, circuit des panoramas), Eupen, Verviers et ses circuits (Verviers à Valdieu, Verviers à Deigné) (+ chaque fois avec les éléments à proximité)
- le Brabant wallon : chapitres consacrés à Waterloo, Villers-la-Ville, Louvain-la-Neuve, Nivelles (+ chaque fois avec les éléments à proximité).
- la province de Luxembourg : chapitres consacrés à Arlon, Saint-Hubert, La Roche-en-Ardenne et ses circuits (Ourthe supérieure, Ourthe inférieure), Vallée de la Semois et ses circuits (De Gaume en Ardenne, de Bouillon à Bohan), Virton (+ chaque fois avec les éléments à proximité).

Cette évolution des représentations associées au territoire touristique diffusée au sein du guide Michelin rejoint non seulement les représentations dispensées actuellement par d'autres ouvrages du même genre (Guide du Routard Belgique, 2011 ; Petit Futé Belgique, 2010-2011 ; Lonely Planet ; etc.) mais aussi la plupart de celles mises en place depuis le milieu du 19^e siècle. Elle confirme la place de différentes villes comme pôles structurant le territoire touristique mais aussi l'importance des vallées dans ce même cadre. A pointer également, la traditionnelle dichotomie (elle remonte elle aussi au 19^e siècle) des ouvrages anglo-saxons qui articulent leur commentaire d'une part sur les Ardennes (au sens touristique élargi et non au sens agro-géographique) et d'autre part, sur le reste du territoire wallon.

Echelle supra régionale : Ne pas oublier que toute une série de concepts touristiques dépassent les frontières wallonnes : Ardennes, vallées de la Meuse et de la Semois, Hautes Fagnes, ... Idem pour une série d'attractions et de curiosités qui peuvent fonctionner en réseau : beffrois, chaîne des terrils, etc.

Echelle régionale : De manière générale, le nombre de sites et attractions répertoriés dans les guides augmente (cf. supra) de même que globalement le nombre d'étoiles qui leur est attribué, même si l'on remarque une certaine stagnation de celles-ci ces dernières années (voir tableau ci-dessous).

Tableau :

| Année d'édition | Nombre d'objets étoilés (villes, villages, sites, attractions, ...) | Nombre d'étoiles |
|-----------------|---|------------------|
| 1978 | 199 | 274 |
| 1986 | 215 | 294 |
| 1993 | 239 | 320 |
| 2003 | 241 | 319 |
| 2011 | 237 | 315 |

Quelques éléments ressortent particulièrement de la comparaison des cartes :

- maintien de la multitude des sites et attractions répertoriés au sein des grandes vallées du sud de notre pays (cf. supra) mais importance relative généralement considérée comme moyenne → importance plus générale vient de leur répétition au sein des vallées.
- permanence dans l'absence d'éléments pointés dans les interstices de ces grandes vallées et aussi pour une grande part de la Hesbaye.
- densité particulièrement importante d'attractions et de sites reconnus pour leur valeur dans la province de Hainaut et apparition de nouveaux pôles attractifs au cours des dernières années.
- importance particulièrement significative des grandes villes qui se maintient, voire se développe au cours du temps.

Echelle locale :

L'analyse de l'attribution des étoiles nous montre l'évolution tantôt positive tantôt négative, en termes de reconnaissance, de certains sites. Quelques exemples significatifs parmi l'ensemble des changements répertoriés ont été repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau :

Légende : en vert pâle + 1 étoile ; en vert foncé + 2 étoiles ; en bleu +3 étoiles ; en orange – 1 étoile ; en rouge – 2 étoiles ; en bordeaux - 3 étoiles.

| Etoiles Michelin | 1978 | 1986 | 1993 | 2003 | 2011 |
|--------------------------|------|------|------|------|------|
| Ath - Cortège des géants | | ** | ** | | |
| Attre | * | * | * | | |
| Beloeil | *** | *** | ** | | |
| Beloeil – Château | *** | *** | ** | ** | ** |
| Beloeil – Parc | *** | *** | ** | ** | ** |

| | | | | | |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|
| Binche – Carnaval | *** | *** | *** | *** | |
| Binche - Vieille ville | * | * | * | | |
| Binche – Remparts | | | | * | * |
| Blégny-Trembleur | | | ** | ** | ** |
| Cambron-Casteau - Pairi Daiza | | | | | * |
| Canal du Centre | | | | * | * |
| Chevetogne - Domaine provincial Valéry Cousin | | * | * | * | * |
| Chimay | * | * | * | * | |
| Chimay – Château | | | | | * |
| Corroy-le-château – Château | | | * | * | * |
| Dinant – Site | ** | ** | ** | ** | |
| Eupen – Carnaval | ** | ** | ** | ** | |
| Forêt du roi Albert - Bois Saint-Michel | * | * | | | |
| Fourneau St-Michel | | | ** | ** | ** |
| Freyr (Château) – Château | | * | * | * | * |
| Freyr (Château) – Parc | | * | * | * | * |
| Grand-Hornu | | | | ** | ** |
| Huy | ** | ** | ** | * | * |
| Jehay (château) | | | * | * | * |
| La Roche-en-Ardenne | ** | ** | * | * | * |
| La Roche-en-Ardenne – Site | ** | * | ** | ** | |
| Lavaux-St-Anne – Château | | | | | * |
| Lessines - Hôpital ND à la Rose | | | | * | * |
| Liège - Citadelle – Vue | ** | ** | ** | ** | |
| Liège - Coteaux de la Citadelle | | | | | *** |
| Liège - Cointe – Vue | * | * | * | * | |
| Liège - Gare des Guillemins | | | | | * |
| Limbouurg | | | | * | * |
| Louvain-L-N | * | ** | * | * | * |
| Malmédy – Carnaval | * | * | * | | |
| Marcinelle - Bois du Cazier | | | | * | * |
| Modave (château) | | | * | * | * |
| Mons - Grand-Place | | | | | ** |
| Mons – Beffroi | * | * | * | * | ** |
| Mont-sur-Marchienne - Musée de la photographie | | | * | * | * |
| Namur – Centre | | | * | * | * |
| Nivelles - Collégiale Ste-Gertrude | * | * | ** | ** | ** |
| Reinhardtstein (château) | | | * | * | * |
| Rochefort – Grotte | ** | ** | ** | * | * |
| Seneffe (château) | | | | ** | ** |
| Spa | ** | ** | * | | |
| Spa – Site | * | | | | |
| Spa - Station thermale | ** | ** | ** | | |
| Spontin | * | * | * | * | |

| | | | | | |
|--|-----|-----|----|----|----|
| Spontin – Château | * | | * | * | * |
| Stavelot – Carnaval | ** | ** | ** | ** | |
| Stavelot - Ancienne abbaye | | | | * | * |
| Tournai - Grand-Place | | | | | * |
| Tournai – Beffroi | * | * | * | * | ** |
| Transinne (Euro space centre) | | | * | * | * |
| Vallée de l'Ourthe | * | * | * | | |
| Vallée de l'Ourthe - Belvédère des six Ourthe | *** | *** | ** | ** | * |
| Vallée de l'Ourthe - Point de vue des Crestelles | | | * | * | * |
| Villers-la-Ville | * | ** | ** | ** | ** |

A noter :

- la reconnaissance nouvelle ou plus importante de divers éléments du patrimoine bâti : ensembles bâtis – et notamment les trois nouvelles étoiles récemment attribuées aux coteaux de la Citadelle à Liège –, châteaux, ruines, ...
- l'apparition de toute une série d'éléments liés au patrimoine industriel (cf. supra)
- l'apparition de parc de loisirs/d'attraction : Chevetogne et Pairi Daiza
- la suppression systématique des étoiles liées à toutes les manifestations folkloriques (carnavals de Binche, Eupen, Malmédy, cortège des géants à Ath...) au cours des dix dernières années, probablement liée davantage à une nouvelle ligne directrice de la collection qu'à une diminution de la qualité des événements en question – un choix qui peut néanmoins porter à conséquence au niveau de la perception par le public et donc en termes de fréquentation et notamment parmi le public étranger.
- l'évolution négative des perceptions/représentations face à certains sites/villes touristiques (Dinant, La Roche-en-Ardenne mais aussi Huy) dans leur ensemble – pôles d'appui touristiques choisis par le SDER - et tout particulièrement celle, très marquante, de la ville de Spa qui a perdu au cours des vingt dernières années toutes ses étoiles (et notamment celles qui lui étaient consacrées en tant que station thermale), à l'exception de celles relatives à la Promenade des Artistes (1 étoile) et à la collection de jolités (1 étoile) du Musée de la ville d'eau. Une évolution qui remet en question le rayonnement international actuel de Spa, tout du moins en ce qui concerne son statut de ville d'eau et son profil historique et patrimonial. Cette évolution négative est rencontrée par certaines des mesures prises dans le plan Destination 2015 et notamment à travers la démarche Qualité Tourisme (et plus particulièrement celle relative aux territoires touristiques à travers l'élaboration de plans « qualité » territoriaux envisagé pour 45 villes¹¹).
- l'évolution défavorable de quelques autres éléments du patrimoine bâti ou naturel : château et parc de Beloeil, vallée de l'Ourthe, grotte de Rochefort, etc. Des trois sites ou attractions détenteurs de trois étoiles en 1986, il n'en reste plus qu'un en 2011 : la grotte de Han ; le belvédère des six Ourthe (plus qu'une étoile) et Beloeil (plus que deux étoiles) ayant connu un déclassement.

5.5.4 Hypothèses d'évolution aux horizons 2020 et 2040

Compétitivité : Différents points peuvent être soulevés.

¹¹ A noter que les premières réflexions concernant ce plan qualité à Spa ont été lancées en juillet 2009. Cf. PV du Conseil Communal du 3 juillet 2009 disponible sur le site de la ville de Spa.

Le SDER privilégie une structuration du territoire autour de pôles et points d'appui touristique. Il ne tient que peu compte, pour le sud du sillon Sambre-et-Meuse surtout, de l'organisation de ces pôles au sein de structures territoriales touristiques plus larges que sont notamment les vallées. Sans nier l'importance des pôles et des points d'appui évoqués ci-dessus, il semble néanmoins que négliger cette double structuration du territoire touristique, peut aller à l'encontre des représentations construites au cours des deux siècles qui précèdent et toujours associées aujourd'hui au territoire et priver d'une base solide de communication et de promotion, mise en place à l'origine par les touristes et relayée depuis par les médias touristiques privés.

Il est difficile de prévoir si et dans quelles mesures les nouvelles technologies vont bouleverser les types de représentations associées au territoire touristique et donc engendrer des mutations potentiellement durables dans sa structuration ou si, au contraire, les représentations qu'elles développent s'inséreront dans le cadre existant et contribueront, elles aussi, à perpétuer la structuration ancienne. Mieux connaître ce champ d'influence permettrait de mieux anticiper d'éventuels changements dans les années à venir.

Mobilité : Plus anecdotique, le développement de l'utilisation des GPS, dans le cadre d'un maintien probable de la voiture comme mode de déplacement privilégié vers les destinations touristiques wallonnes, pourrait contribuer à une diminution de la cohérence du territoire touristique global et désincarner les pôles de leur territoire, tout au moins dans le champ des représentations.

Cohésion sociale : Garder du sens à l'ensemble des éléments du patrimoine touristique est un projet de société global. Bien souvent, en effet, certaines destinations, originellement distinguées pour l'intérêt de leur site, de leur patrimoine bâti, de leur histoire, etc. ont progressivement perdu une partie de ce sens pour devenir des lieux touristiques où c'est surtout le tourisme et les infrastructures qu'on lui a dédiées (commerces, restaurants, cafés, ...) qui nourrissent le tourisme et l'imaginaire touristique. A terme, cette perte de sens pourrait fragiliser le territoire dans ses différentes dimensions.

6. PRINCIPALES TENDANCES D'EVOLUTION, BESOINS SECTORIELS ET ENJEUX TERRITORIAUX

Si les dix années passées ont confirmé la demande touristique croissante – mais qu'en sera-t-il dans le futur avec l'allongement potentiel du temps de travail ? – et les deux types de saisonnalité, l'évolution envisagée pour les années à venir devra tenir compte de divers facteurs dont l'influence, qui souvent se combine, reste encore à ce jour difficile à cerner.

Les changements climatiques et leurs conséquences du point de vue de l'énergie et de la mobilité auront probablement d'importants effets sur le tourisme. A une large échelle, ces changements pourraient amener à long terme un recentrage de la demande touristique vers des destinations plus proches (et donc la Wallonie), suite à l'augmentation des coûts et à la disponibilité moins importante du pétrole. A l'échelle régionale, le caractère relativement diffus du tourisme wallon se verra aussi confronté aux changements énergétiques et de la mobilité : l'augmentation potentielle du coût du carburant pour les voitures pourrait avoir des effets négatifs sur la fréquence de l'excursionnisme et sur les destinations wallonnes moins bien desservies par les transports en commun. Une part du tourisme wallon, profondément dépendant de son territoire, nécessitera l'adaptation de la mobilité. Parallèlement, la nécessaire diminution des besoins en énergie requerra l'adaptation des infrastructures touristiques.

Une influence plus directe des changements climatiques pourrait également s'observer sur les zones les plus touristiques : fragilité des vallées et des écosystèmes en général (forêts, Hautes-Fagnes), caractère aléatoire de la neige, ...

Face aux évolutions en termes d'offre et de demande mises en évidence pour les dix dernières années, plusieurs questions se posent aussi pour le futur proche.

D'une part, quelle est la capacité de résistance des pôles dépendant essentiellement des infrastructures de grandes tailles comme les campings et/ou les villages de vacances face à une concurrence potentiellement de plus en plus importante de destinations méditerranéennes à bas prix et facilement accessibles grâce aux aéroports régionaux, les clientèles ciblées étant relativement similaires ? Dans ce cadre est aussi mis en évidence le conflit potentiel représenté par les aéroports : porte d'entrée vers la Wallonie pour les touristes d'origine étrangère mais également porte de sortie commode pour les touristes belges.

D'autre part, les infrastructures hôtelières qui restent et le tourisme de terroir pourront-ils offrir des prestations pour stabiliser une clientèle à capital économique et culturel plus élevé ?

De manière plus générale se pose également la question du maintien de la demande en tourisme de terroir dans les années à venir et la possibilité qu'il s'agisse d'un simple effet de mode. Néanmoins, l'augmentation de l'offre en cette matière (Carte 3) sur l'ensemble du territoire (avec une préférence pour les territoires ruraux où elle offre une alternative et un appoint financiers à divers acteurs locaux) semble plus solide grâce à sa rationalisation et son encadrement par le CGT.

L'organisation du territoire autour de pôles et points d'appui touristique privilégiée par le SDER ne tient que peu compte pour le sud du sillon Sambre-et-Meuse surtout, de l'appartenance de ces pôles à des structures territoriales plus larges mais cohérentes au niveau de l'attraction touristique. Négliger ce double niveau semble aller à l'encontre des représentations mentales construites au fil du temps et encore largement associées au territoire aujourd'hui et pourrait priver les acteurs d'une base solide de communication et de promotion. Il conviendra néanmoins d'observer l'évolution des pratiques liées aux nouvelles technologies et les représentations qui en découleront, qui soit s'intégreront dans les cadres préexistants soit favoriseront leur remise en question.

D'autres besoins encore :

- Continuer à approfondir la connaissance du secteur touristique.
- Encadrer les initiatives pour éviter le « tout au tourisme » et privilégier dans certains cas le développement local.
- Poursuivre l'amélioration de la qualité des infrastructures et encadrer la reconversion des friches touristiques potentielles.
- Poursuivre l'accompagnement des besoins en zones de loisirs et la reconversion des zones de loisirs mal situées ou trop petites.
- Développer la connaissance des acteurs pour favoriser la compétitivité du territoire sans pour autant amener la désappropriation du tourisme par les locaux au profit d'investisseurs extérieurs.
- Continuer à privilégier le développement de produits touristiques plus complets.
- Anticiper les conséquences des nouveaux développements du tourisme (ex. : dans le cadre du développement du tourisme fluvial, que deviennent les bateaux de plaisance, une fois qu'ils sont trop vieux et inutilisables ?)

7. ANALYSE AFOM DE LA THEMATIQUE « TOURISME »

| Atouts | Faiblesses |
|---|--|
| <p>Nouveau cadre stratégique</p> <p>Amélioration de la qualité, de la structuration et de la professionnalisation du secteur (Destination 2015)</p> <p>Acteurs de structuration et de valorisation touristiques affectés à un territoire défini</p> <p>Qualité et diversité des paysages et du patrimoine</p> <p>Grand nombre et diversité des attractions et des équipements de tourisme et de loisirs</p> <p>Développement ou renforcement de pôles touristiques (Waterloo, Eau d'Heure, Walibi, Pairi Daiza...)</p> <p>Wallonie sur un flux touristique européen Nord/Sud</p> <p>Tradition touristique bien ancrée, depuis près de deux siècles.</p> | <p>Nombre d'acteurs – besoin de préciser les rôles de chacun</p> <p>Répartition/spatialisation très variable des différentes formes de tourisme sur le territoire - zones géographiquement plus excentrées.</p> <p>Disponibilité des zones de loisirs</p> <p>Problématique de l'accessibilité et notamment en transport en commun.</p> <p>Emiettement de l'offre</p> <p>Difficulté de capter le flux</p> <p>Représentations mentales qui influent à divers degrés sur la demande en tourisme peuvent être difficiles à gérer, à maîtriser, peuvent constituer un frein à son développement - schèmes anciens ayant participé à la mise en tourisme de la Wallonie (Cf. répartition spatiale du tourisme wallon) restent très prégnants.</p> <p>Méconnaissance du passé touristique wallon.</p> |
| Opportunités | Menaces |
| <p>Augmentation de la demande en lien avec un changement généralisé de la pratique (plus de courts séjours) mais aussi avec les enjeux climatiques, énergétiques à venir et potentiellement avec l'évolution démographique (mais problématique posée par l'allongement potentiel du temps de travail).</p> <p>Parts de marchés à capter</p> <p>« prendre le train » des nouvelles technologies</p> <p>Développement du tourisme urbain</p> | <p>Fragilité potentielle de certains espaces touristiques en lien avec les transformations au niveau climatique</p> <p>Tout au tourisme</p> <p>Nouvelles destinations concurrentes</p> <p>Concurrence exacerbée : difficultés de gagner des parts de marché</p> <p>NTIC : barrière à l'entrée pour certains opérateurs</p> <p>Nouvelles pratiques du tourisme (gîtes, chambres d'hôtes, etc.) : effet de mode ou</p> |

| | |
|---|--|
| <p>Souci croissant du tourisme durable</p> <p>Nouvelles niches touristiques</p> <p>Fournir des produits touristiques plus complets</p> <p>Nouvelles structures, nouveaux relais pour une meilleure couverture</p> <p>Marchés touristiques émergents</p> <p>Bonne collaboration Wallonie-Bruxelles tourisme</p> <p>Intégration – création emplois – économie présenteielle</p> | <p>développement à long terme ?</p> <p>Mauvaise compréhension de la multiplicité des structures</p> <p>Friches touristiques - déstructuration de certaines zones touristiques</p> <p>Difficulté de préserver un tourisme pour tous.</p> <p>Enjeux en termes de mobilité peuvent constituer autant une menace qu'une opportunité.</p> |
|---|--|

8. BIBLIOGRAPHIE

BODSON D., *Etude stratégique relative à la valorisation touristique des massifs forestiers en Région wallonne*, Synergy Tourism – Bodson Espace – Agua – UCL, 2008 (Phase 1 : conclusion du diagnostic ; phase 2 : analyse de la demande ; phases 3 et 4 pour le rapport final) + Interview de D. Bodson (auteur de l'étude relative au tourisme en forêt commandée par la Région Wallonne) in BODEUX J.L., DRUEZ N. ? BURGRAFF E., « Le tourisme de papa, c'est du passé », *Le Soir*, 15 décembre 2010.

COLSON V., *La fonction récréative des massifs forestiers wallons : analyses et évaluation dans le cadre d'une politique forestière intégrée*, Thèse de Doctorat, Gembloux – FUSAGx, 2009.

COLSON V., LEJEUNE P. et RONDEUX J., « La fonction récréative de la forêt wallonne : évaluation et pistes de réflexion pour son intégration optimale dans l'aménagement intégré des massifs », *Forêt wallonne*, n° 101, juillet/août 2009, pp. 3-17.

Plan Destination 2015.

D'ITEREN E., *L'intégration de l'environnement dans les processus de développement touristique : contributions et limites de l'application de l'évaluation environnementale stratégique au secteur du tourisme en Région wallonne*, Thèse de doctorat en Sciences présentée sous la direction de M.F. Godart, ULB, 2008.

DE MYTTENAERE B., « Dynamique de diversification agricole et tourisme en espace rural wallon : regard sur la place des agriculteurs. », Texte présenté au colloque *Faire campagne*, organisé par l'UMR 6590-ESO, Rennes, 17-18 mars 2005. (disponible en ligne sur le site : <http://eso.cnrs.fr/spip.php?article398>)

DE MYTTENAERE B., D'ITEREN M., GODART MF., « Le tourisme et les loisirs », *Etat de l'Environnement Wallon, 2006*, Jambes : Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, 2006.

DROEVEN E., *Paysage dans l'action, paysage en action(s). Développement territorial et processus de construction de projets locaux de paysage en Wallonie (Belgique)*, Thèse de doctorat en Sciences agronomiques et Ingénierie biologique présentée sous la direction de C. Feltz, LEPUR-FUSAGx, 2010.

GENIS J.-C., *Evaluation environnementale de l'impact paysager des parcs éoliens. Etude du cas wallon*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade académique de Diplômé d'Etudes Spécialisées en Gestion de l'Environnement sous la dir. de M.-F. Godart, ULB, Année académique 2001-2002.

GOUVERNEMENT WALLON, *Projet de Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014* - « Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire », 2010.

KPMG, *Etude stratégique 2006-2007*.

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS. DIRECTION GÉNÉRALE DES VOIES HYDRAULIQUES - OPVN, *Promotion des voies navigables. Les infos 2008*, Région wallonne, 2008.

QUERAT S., *La mise en tourisme de l'Ardenne belge (1850-1914) Genèse et évolution d'un espace touristique. Processus, acteurs et territoires*, Thèse en Histoire, Art et Archéologie présentée sous la direction de C. Billen, ULB, 2010.

ROUSSEAU V. et SINZOT A., sous la dir. de HANIN Y., « Les aventures du plan régional. De l'avant-projet de PRAT au SDER », *Territoire(s) wallon(s)*, n° 5, Septembre 2010, pp. 13-54.

Réseau LEADER + en Wallonie, n° 8, Spécial « Tourisme », 2^e trimestre 2006. (http://www.leaderwallonie.be/upload/F_20060908_164720_.pdf)

SAGNES J. (Dir.), *Deux siècles de tourisme en France (XIXe –XXe siècles). Actes du colloque tenu au Centre Duguesclin (Université Paul Valéry – Montpellier III) le 30 septembre 2000*, St-Estève, Ville de Béziers – Presses universitaires de Perpignan, 2001 (article de R. AMIROU intitulé « Eléments pour une sociologie qualitative du voyage et du tourisme »)

SDER, fiche thématique n°14.

SFP Economie - DGSIE, *Tourisme enquête voyages*, 2009.

SPW-DGARNE, *Tableau de bord de l'environnement wallon*, Jambes, 2010.

SPW-DiCS et IWEPS, *Plan d'action pluri-annuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques. Deuxième rapport d'évaluation. Analyse de l'impact du Plan HP*, 2009.

VAN HOVE N., « Evolution du tourisme dans un contexte concurrentiel & marque et positionnement marketing de la destination touristique », *Séminaire Marketing marché flamand, les habitudes des flamands en vacances et les actions presse en collaboration avec le secteur touristique wallon sur ce marché*, 2 mars 2007, Wépion.

Sites internet consultés :

Parc Naturel Haute-Sûre, Forêt d'Anlier : <http://www.parcnaturel.be>

Parc Naturel des Deux Ourthes : <http://www.pndo.be>

Site de Benoit Lutgen – page relative au concept touristique des forêts de l'Ardenne : <http://lutgen.wallonie.be/spip/spip.php?article682>

Site de la Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques : <http://voies-hydrauliques.wallonie.be>

Site du CGT

Site de l'OPT

9. ANNEXES

9.1 ANNEXE 1 : FREQUENTATION DES ATTRACTIONS TOURISTIQUES

Fréquentation des attractions touristiques en 2006 (Extrait du rapport KPMG, 2007, p. 50)

| Nombre de visiteurs | Fréquentation (en %) |
|---------------------|----------------------|
| 0 - 20000 | 60,4 |
| 20000 - 50000 | 20,8 |
| 50000 - 75000 | 5,4 |
| 75000 - 100000 | 4 |
| 100000 - 200000 | 5 |
| 200000 - 500000 | 4 |
| plus de 500000 | 0,5 |

Sites/attractions les plus fréquentés en 2006 (Extrait du rapport KPMG, 2007, p. 50 et 54)

| | |
|------------------------|---|
| > 500000 | Walibi + aqualibi |
| | Parc Paradisio (actu Pairi Daiza) |
| entre 200000 et 500000 | Domaine Provincial "Bois des rêves" |
| | Domaine Provincial Valéry Cousin - Chevetogne |
| | Grottes de Han (env. 300000 vis./an) |
| | Monde sauvage d'Aywaille + Grottes de Remouchamps |
| | Abbaye de Maredsous |
| | Piste de ski à Mouscron |
| entre 100000 et 200000 | Aquacentre (Eau d'Heure) |
| | Aquatournai |
| | Brasserie des Fagnes |
| | Château de Bouillon |
| | Citadelle de Dinant |
| | Houtopia |
| | Seneffe |
| | Train Treignes |
| | Waterloo |

9.2 ANNEXE 2

- **Initiative communautaire LEADER+** (2000-2006) qui avait pour objectif d'inciter et d'aider les habitants des zones rurales à réfléchir et agir dans une perspective à long terme sur le potentiel de leur territoire, en mettant tout particulièrement l'accent sur la coopération. Elle visait à encourager la mise en œuvre de stratégies originales de développement durable intégrées ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel et culturel ; de renforcement de l'environnement économique, afin de contribuer à la création d'emplois ; d'amélioration de la capacité organisationnelle des communautés. Le projet a ainsi

vu la création de 15 **Groupes d'Action locale (GAL)**¹² qui ont mené entre autres une série de projets relatifs au tourisme

- **Parcs naturels** : Trois nouveaux parcs naturels ont été créés depuis la publication du SDER en 1999 : Hauts Pays (2000), Deux Ourthes (2001), Haute-Sûre et Forêt d'Anlier (2001). Leur nombre se monte donc maintenant à 9 (avec ceux des Hautes-Fagnes – Eifel, des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne, de la Vallée de l'Attert, des Plaines de l'Escaut, du Pays des Collines, du Viroin-Hermeton). Les thématiques auxquelles s'intéressent les parcs naturels se sont élargies au fil du temps et concernent maintenant, outre la conservation de la nature, la protection, la gestion et la valorisation des patrimoines naturel et paysager, l'aménagement du territoire, le développement socio-économique, le développement rural, l'amélioration de la qualité de vie mais aussi le tourisme.
- **Contrats de rivière** : plusieurs nouveaux contrats de rivière ont été signés depuis la parution du SDER. En décembre 2009, le nombre de contrats de rivière existant était de 14 tandis que 5 autres étaient en préparation et deux en cours de relance. Certains contrats de rivière ont élargi le champ d'intervention au développement du tourisme et à la préservation des patrimoines culturel et naturel, etc.
- La **Déclaration de politique régionale 2009-2014** met quant à elle plus particulièrement l'accent sur la promotion d'un tourisme durable, attractif et accessible et la pérennisation/valorisation du patrimoine. Elle prévoit entre autres choses le développement de l'emploi touristique, la simplification de l'organisation du tourisme en tenant compte des attentes du public.
- Adoption par le Gouvernement wallon (13 novembre 2002) d'un plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques (**Plan HP**) – plan transversal piloté par le Ministère de la Santé, de la Cohésion sociale et de l'Egalité des chances et qui associe les diverses compétences du Gouvernement wallon - Lancement conjoint (2008 et 2009) par la Région Wallonne et la Fondation Roi Baudouin des appels à **projets « D'une rive à l'autre »** ayant pour but de stimuler les initiatives qui créent des liens entre les habitants permanents des équipements à vocation touristique et les autres habitants de la commune – 17 projets sélectionnés dans 14 communes wallonnes.
- Approbation (22 novembre 2001) et mise en œuvre (2002-) d'un **Schéma directeur des infrastructures du tourisme fluvial en Wallonie** par le Gouvernement wallon qui présente les investissements à réaliser en cette matière (not. à travers la mise en place d'un réseau de ports de plaisance, relais et haltes nautiques) pour mieux exploiter ce domaine du tourisme.
- Le constat d'un manque de zones de loisirs suffisamment grandes et bien situées pour répondre à la demande d'investisseurs désireux de créer de nouvelles infrastructures d'hébergement touristiques, le vieillissement du parc wallon des villages de vacances et la problématique des campings situés en zones inondables – 1414 ha de zones de loisirs identifiées en aléa d'inondation par débordement de cours d'eau dans le cadre du plan P.L.U.I.E.S. – ont mené à la création du **groupe de travail**

¹² 100 villages, 1 avenir ; Assesse-Gesves ; Au fil de la pierre ; Beau Canton de Gaume ; Botte du Hainaut ; Cuestas ; Cultur'alité en Hesbaye Brabançonne ; Entre-Sambre-et-Meuse ; Haute-Meuse ; Ourthe moyenne ; Pays d'Anlier, de la Sûre et de l'Attert ; Pays de Condroz-Famenne ; Pays des collines Burdinale-Mehaigne ; Terres de Hoëgne Entre-Sambre-et-Meuse.

« **Zones de loisirs** ». Celui-ci a pour objectif de réfléchir de façon concertée à l'échelle wallonne à une politique d'aménagement du territoire sous l'angle du développement touristique et repérer les zones où il existe un potentiel pour le loisir pour ensuite enclencher la procédure nécessaire d'affectation en zone de loisirs selon la procédure prévue par le CWATUPe.

Au plan de secteur, la zone de loisirs porte sur une superficie totale de 8622 hectares. 38,6 % de cette affectation sont occupés par des terres artificialisées. Le reste, potentiellement disponible sous réserve de législations ou recommandations plus restrictives (zones inondables, sites natura 2000, ...), se répartit en terres agricoles (33,6%), forêts et milieux semi-naturels (25,4%) et surfaces en eau (2,4%).

- **Projet Forêts de l'Ardenne** lancé par le ministre Lutgen et basé sur l'étude stratégique relative à la valorisation touristique des massifs forestiers en Région wallonne menée par D. Bodson (2008). Le concept autour de la forêt se veut englobant et vise à mettre en œuvre une offre rassemblant l'ensemble des composantes d'animation, d'équipement, d'hébergement et de services dans les massifs forestiers. Le but est que le séjour du visiteur soit coloré dans son entièreté par le concept forêt (à la manière de ce qui existe lorsqu'on envisage des vacances aux sports d'hiver par exemple). L'étude identifie huit massifs forestiers et une série de villes d'appui pour l'organisation de ce tourisme.

Parallèlement, une thèse a été menée par Vincent Colson au sein de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux sur la fonction récréative des massifs forestiers wallons, financée pour partie par la DGO3 (DGARNE).

- Divers :
 - Mesures relatives aux zones et eaux de baignade, etc.
 - Des plans stratégiques ont également été produits par des instances plus locales (Fédérations touristiques provinciales¹³, Intercommunales¹⁴, villes¹⁵)
 - Au sein de la CPDT : bourses accordées pour deux thèses de doctorat relatives au tourisme (Mise en tourisme de l'Ardenne belge (1850-1914) – défendue en octobre 2010 ; structures d'hébergement en Wallonie)

¹³ Pour la Fédération du Tourisme de la Province de Liège : *Objectifs et plans d'actions 2004-2006* (FTPL, 2004) ; *Plan stratégique 2008-2012* (FTPL, 2007) – pour la Fédération du Tourisme de la Province de Namur : *Plan de Communication 2001-2006* (FTPN, 2004) ; *Schéma-directeur du développement touristique 2005-2012*, en partenariat avec le Bureau Economique de la Province de Namur (FTPN, 2008), etc.

¹⁴ Pour l'IDETA (Intercommunale de Développement Economique des arrondissements de Tournai, d'Ath et de communes avoisinantes) : *Plan stratégique de développement du territoire du Tournaisis 1995-2005* – pour IDELUX (Intercommunale pour le développement économique durable du Luxembourg belge) : *Contrat de gestion 2005-2007 & Objectifs stratégiques 2005* ; *Plan stratégique & Contrat de gestion 2008-2010* ; etc.

¹⁵ Ex. de Mons et de son *Plan stratégique de développement touristique* (approuvé par le conseil communal en 2008).